

GUINEE
LES RÉFUGIÉS LIBÉRIENS EN GUINÉE :
Refoulement, Militarisation des camps et autres problèmes de protection des réfugiés

Résumé	2
Recommandations	4
Au Gouvernement guinéen	4
Au LURD.....	5
Au HCR	5
Au Conseil de sécurité des Nations Unies	5
Aux Gouvernements donateurs.....	5
Aux Etats-Unis.....	6
Historique : La guerre civile au Libéria	6
Des raisons de fuir : les abus dans les zones contrôlées par le Gouvernement et par le LURD	7
Les liens du LURD avec la Guinée.....	11
Comment le LURD a empêché les civils de quitter le pays	12
Les refoulements à Ouet-Kama et Tekoulo.....	14
Entraves à l'accès du HCR et des agences humanitaires	18
Détention et refoulement des Libériens à Tekoulo.....	18
Arrestations arbitraires et détentions à Koyama et Fassankoni.....	19
Les problèmes de protection dans le camp de réfugiés de Kouankan	22
La réponse des autorités guinéennes.	24
La réponse du HCR.....	25
Les sanctions des Nations Unies sur le Libéria.....	26
L'assistance militaire américaine à la Guinée.....	27
Remerciements	28

RESUME

Depuis sa formation en 2000, le groupe rebelle des Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD) a été fortement dépendant du soutien logistique et parfois militaire de la Guinée. La collaboration entre le LURD et certains secteurs de l'armée guinéenne contribuent désormais directement à la violation des droits des Libériens à se mettre en sécurité et à rechercher protection contre diverses formes d'abus, dans leur propre pays et dans le pays d'asile. Depuis mars 2002, des centaines – peut-être des milliers – de civils libériens qui avaient cherché refuge en Guinée pour échapper aux violations massives des droits humains auxquelles les exposait la poursuite de la guerre au Libéria ont été empêchés d'entrer en Guinée ou refoulés à la frontière par l'armée guinéenne, en contravention avec les règles du droit international sur les réfugiés. Une enquête de Human Rights Watch en Guinée en août 2002 a montré que les responsables militaires guinéens agissaient souvent en étroite collaboration avec le LURD, qui étaient autorisé à opérer librement en territoire guinéen et transitait fréquemment par les villes frontalières de Guinée. Après avoir été interceptés par l'armée guinéenne, les réfugiés sélectionnés pour le retour se voyaient renvoyés au Libéria et ont souvent été physiquement remis aux commandants du LURD, en violation du droit international humanitaire et des lois sur les réfugiés qui interdisent le retour forcé, ou *refoulement*, d'individus vers des situations où leur vie ou leur liberté seraient menacées.

Selon de nombreux témoignages recueillis par Human Rights Watch, ces réfugiés, généralement des hommes et des garçons, ont été forcés par les rebelles de porter leurs marchandises telles du riz, du sel, des pièces de voitures, des armes et des munitions, jusqu'aux bases rebelles au Libéria. Une fois de retour au Libéria, certains de ces civils ont été recrutés de force pour le service militaire au sein du LURD. Si les hommes ont trouvé le moyen de contourner les barrages de l'armée guinéenne et du LURD, un nombre croissant de femmes et d'enfants, parfois âgés de dix ans et séparés par la force de leurs parents, ont été emmenés par le LURD. Les rebelles du LURD ont également empêché de nombreux civils libériens de chercher asile en Guinée ou les ont obligés à payer ou à travailler pendant plusieurs jours pour eux afin de « gagner » leur liberté de mouvement.

Selon des informations rassemblées en août 2002, l'armée guinéenne et les autorités civiles de ce pays ont régulièrement bloqué l'accès des membres du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et des autres organisations humanitaires à la région frontalière de Guinée où se produisaient les refoulements, arguant qu'ils y seraient en danger. Les employés du HCR et d'autres organisations travaillant dans les camps de réfugiés et en Guinée ont remarqué avec inquiétude que seul un petit nombre d'hommes et de garçons de plus de quatorze ans¹ arrivaient dans leurs camps. Ils ont craint que beaucoup d'hommes aient été recrutés de force par l'un ou l'autre camp, se soient cachés pour échapper au recrutement et à d'autres abus, ou aient été tués.

De nombreux Libériens qui tentaient de fuir en Guinée au cours de l'année écoulée ont été victimes de crimes de guerre et autres violations des droits humains, à la fois de la part des forces gouvernementales libériennes et de celle du LURD. En outre, tous ceux que Human Rights Watch a interrogés ont décrit des conditions de vie extrêmement difficiles au Libéria, avec un accès très réduit à la nourriture et aux médicaments. La plupart ont vu leurs vivres et leurs biens volés par les combattants des deux côtés ; de plus en plus, nombre d'entre eux ont été tentés de fuir en raison de la faim, autant que pour leur sécurité. Des centaines d'enfants ont été séparés de leurs parents alors qu'ils fuyaient le Libéria et vivent actuellement dans des camps de réfugiés en Guinée. Les personnels humanitaires ont remarqué un fort taux de malnutrition et de maladie parmi les nouveaux arrivants dans les camps qui ont été nombreux à être envoyés directement, dès leur arrivée en Guinée, dans des centres de renutrition ou à l'hôpital.

¹ Human Rights Watch utilise la définition du mot "enfant" donnée par la Convention relative aux droits de l'enfant, c'est-à-dire une personne de moins de dix-huit ans. Les termes "fille" ou "garçon" sont également conformes à la Convention.

Outre le refoulement des réfugiés par l'armée guinéenne et le LURD, Human Rights Watch est gravement préoccupé par la présence de combattants armés du LURD dans le plus grand camp de réfugiés de Guinée, Kouankan. La présence de ces combattants a affecté la nature civile du camp mais surtout menace la sécurité de dizaines de milliers de réfugiés. A Kouankan, les rebelles du LURD, en uniformes et parfois en armes, circulent librement dans et autour du camp où ils sont nombreux à avoir de la famille. Human Rights Watch a collecté des informations dignes de foi selon lesquelles les rebelles du LURD intimident et menacent les réfugiés dans le camp de Kouankan et, parfois, recrutent hommes et garçons parmi les réfugiés. Human Rights Watch a également recueilli des informations sur des adolescentes enlevées de force dans le camp par les éléments du LURD qui s'en servent pour avoir des relations sexuelles et les renvoient au camp ensuite. Tandis que le personnel des agences humanitaires était systématiquement arrêté et prié de présenter ses accréditations aux barrages militaires à l'entrée de Kouankan, les combattants du LURD passaient sans encombre.

Au moment de notre visite, la politique de la Guinée sur l'ouverture ou non de la frontière aux réfugiés du Libéria était peu claire et laissée à l'interprétation des autorités militaires et civiles locales. Par exemple, lors d'une rencontre avec Human Rights Watch, le HCR a indiqué que, depuis 2001, les frontières de la Guinée étaient officiellement fermées mais, qu'en pratique, les personnes « vulnérables » – femmes, enfants et vieillards – étaient autorisées à passer. Le président de l'organisme officiel chargé des réfugiés, le Bureau national pour la coordination des réfugiés, (BNCR) assurait que les frontières étaient ouvertes et que tous les civils cherchant refuge pouvaient les franchir librement. En réalité, la situation changeait nettement d'une région à l'autre : aux points de franchissement de la frontière, la décision semblait revenir aux autorités locales, militaires et civiles, parfois après consultation avec les rebelles du LURD. Dans certaines régions, à Ouet-Kama et à Tekoulo dans la préfecture de Macenta, de nombreux réfugiés ont été systématiquement renvoyés au Libéria; dans d'autres, comme à Koyama et Fassankoni dans la préfecture de Nzerekore, ils étaient autorisés à passer et même protégés des rebelles du LURD et de l'hostilité de la population. Dans la plupart des régions, les réfugiés ont été régulièrement dépouillés de leurs biens et/ou ont dû payer des pots-de-vin aux responsables guinéens. Le nombre de ceux renvoyés au Libéria, ou refoulés, a semblé aussi dépendre des besoins du LURD en porteurs pour remporter des marchandises au Libéria ; ainsi, les réfugiés qui se présentaient à la frontière guinéenne en même temps qu'un camion transportant des armes ou des vivres couraient un plus grand risque d'être obligés de faire demi-tour.

Si la présence d'éléments militaires parmi les réfugiés libériens nouvellement arrivés peut poser de légitimes problèmes de sécurité aux autorités guinéennes, il semble qu'il y ait eu peu d'efforts de la part de ces autorités pour effectuer leurs propres interrogatoires ou leur propre tri de ces réfugiés. A la place, le procédé de tri utilisé par les forces guinéennes – déshabiller les hommes pour chercher les tatouages ou autres marques d'appartenance tribale présumant de leur passé militaire – n'offrait certainement pas les garanties des procédés en bonne et due forme et s'est traduit par des arrestations et des détentions arbitraires, ainsi que par des passages à tabac, pour nombre de réfugiés libériens. Après avoir été détenus sans charge dans des lieux de détention officiels ou des prisons locales pendant des jours, voire des semaines et même des mois, la plupart des détenus ont dû payer pour retrouver l'air libre. Dans plusieurs cas, le HCR a facilité la libération de réfugiés détenus. La plupart avaient été arrêtée et détenue sur la base d'accusations sans fondement de sympathie pour les forces gouvernementales du Libéria, ou même d'avoir servi dans leurs rangs. Les détenus étaient gardés dans de très mauvaises conditions et certains ont été victimes de mauvais traitements de la part des responsables guinéens.

Les responsables du HCR sont au courant de ces graves violations des droits des réfugiés et des menaces continuelles sur leur protection et ils ont soulevé certains de ces points avec le Gouvernement guinéen ; mais Human Rights Watch est convaincu, au terme de ses recherches en Guinée et des entretiens avec le HCR sur place, que les mesures prises jusqu'à présent par cette organisme des Nations Unies pour répondre à ces problèmes ont été inappropriées et inefficaces et que ces graves violations de la protection des réfugiés pouvaient et devaient être abordées de manière plus ferme avec les autorités de Guinée. Les principes fondamentaux qui régissent les opérations du HCR – dont l'accès sans restriction aux réfugiés, le non-refoulement et la préservation de la nature

civile des camps de réfugiés – ont été régulièrement violés par les autorités de Guinée sous les yeux même du HCR et des agences humanitaires internationales. Human Rights Watch faisait déjà état de ses inquiétudes dans son rapport publié en juillet 2001, *Danger persistant pour les réfugiés : L'inquiétude sur la protection des réfugiés en Guinée demeure*, apportant les preuves des abus contre les réfugiés sierra-léonais et libériens en Guinée à la fin 2000 et au début 2001.

Human Rights Watch appelle le Gouvernement de Guinée à prendre des mesures immédiates pour assurer que tous les civils libériens cherchant refuge en Guinée seront autorisés à entrer dans le pays et que les représentants du HCR se verront garantir un accès sans restriction aux zones frontalières. Le HCR devrait appeler publiquement les autorités guinéennes à adopter une politique sécuritaire qui ne viole pas les droits des réfugiés et tenir les dirigeants des forces de l'ordre responsables de tout abus perpétré contre les réfugiés.

RECOMMANDATIONS

Au Gouvernement guinéen

- Respecter le droit de non-refoulement à la frontière et autoriser l'entrée de tous les civils libériens qui cherchent asile en Guinée.
- Donner des instructions claires aux autorités militaires stationnées aux frontières indiquant que les réfugiés ne doivent pas être renvoyés de force au Libéria où ils sont exposés à de graves violations de leurs droits humains.
- En collaboration avec le HCR, établir et faire appliquer des procédures de tri conformes à la protection des réfugiés et, en cas de preuves adéquates et suffisantes, procéder à l'arrestation et à la détention dans des conditions humaines de ceux qui sont suspectés de représenter un risque sécuritaire.
- Garantir au HCR et aux autres agences humanitaires internationales l'accès immédiat et illimité aux zones frontalières, y compris aux lieux de détention formels et informels et les autoriser à observer les procédures de tri visant à identifier ceux qui représentent une menace à la sécurité, afin de mettre en place un procédé juste et efficace pour les séparer des civils réfugiés.
- Conformément aux obligations contractées par la Guinée en vertu de la Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes de réfugiés en Afrique, s'assurer que les camps de réfugiés sont installés à distance suffisante de la frontière ; et, conformément aux normes internationales en vigueur, s'assurer que la nature civile de tous les camps de réfugiés est établie et préservée. Agir immédiatement pour expulser les combattants du camp de Kouankan afin de rétablir sa nature civile.
- Collaborer avec le HCR pour réinstaller le camp de réfugiés de Kouankan après un tri de sa population conforme aux normes internationales en vigueur, afin d'en extraire les combattants.
- Donner des instructions claires aux autorités civiles, policières et militaires stipulant que les réfugiés ne doivent pas être arbitrairement arrêtés ou détenus, enquêter sur les cas de détention arbitraire ou de mauvais traitement qui seraient signalés et s'assurer que les responsables seront traduits en justice.

Au LURD

- Respecter le droit international humanitaire, les droits humains et les droits des réfugiés, en particulier en mettant fin au recrutement forcé et en autorisant tous les civils qui souhaitent quitter le Libéria pour se mettre à l'abri en Guinée à le faire.

Au HCR

- Appeler activement et publiquement le Gouvernement de Guinée à adopter des politiques de sécurité qui ne violent pas les droits des réfugiés et tenir les responsables militaires et les forces de l'ordre responsables des abus commis contre les réfugiés.
- Signaler immédiatement aux autorités de Guinée tout cas dans lequel la protection ou la sécurité des réfugiés a été menacée, en particulier en ce qui concerne la présence de combattants dans le camp de réfugiés de Kouankan ainsi que le refoulement de réfugiés dans la région de Ouest-Kama.
- Exiger que les autorités guinéennes instituent un contrôle aux points d'entrée des camps de réfugiés et des centres de transit afin de s'assurer qu'aucun combattant n'y pénètre. Ces procédures de contrôle devraient être contrôlées par le HCR et/ou par des organisations partenaires pour s'assurer qu'elles préservent bien la nature civile du camp de réfugiés plutôt qu'en restreindre l'accès.
- Augmenter le nombre d'officiers de protection expérimentés du HCR aux abords de la Guinée et, avant leur déploiement, assurer une formation adéquate et un exposé sur la sous-région et les principaux problèmes que rencontrent les réfugiés.
- Garantir une présence consistante, globale et efficace du HCR à tous les points de contrôle de la frontière, en particulier là où les cas de refoulement sont connus.
- Fournir une assistance et des recommandations à-jour au Gouvernement guinéen pour s'assurer que les mesures qu'il adopte en réponse aux problèmes de sécurité, y compris le tri des rebelles, sont conformes au droit international humanitaire et aux droits des réfugiés. Fournir notamment au Gouvernement guinéen davantage de recommandations en ce qui concerne la séparation des éléments armés des populations réfugiées civiles et la mise à l'écart des individus qui ne relèvent pas de la protection internationale due aux réfugiés. Négocier avec le Gouvernement de Guinée l'accès sans restriction à tous les processus de tri, afin de s'assurer que tri et séparation des rebelles présumés sont menés en conformité avec le droit international humanitaire et les droits des réfugiés.

Au Conseil de sécurité des Nations Unies

- Maintenir l'embargo sur les armes à destination du Gouvernement libérien et étendre explicitement l'embargo à tous les groupes de combattants rebelles opérant au Libéria, y compris le LURD. A la lumière de ce rapport documentant la coopération entre le Gouvernement libérien et le LURD, demander à un Groupe d'experts des Nations Unies de surveiller le respect de cet embargo, en particulier par le Gouvernement libérien ainsi que les arrivages illicites d'armes dans la sous-région.
- Mandater le déploiement d'observateurs internationaux, militaires et des droits humains, le long de la frontière entre la Guinée et le Libéria d'une part, la Sierra Leone et le Libéria, d'une autre pour observer et enquêter sur les attaques trans-frontalières.

Aux Gouvernements donateurs

- Apporter les fonds nécessaires pour garantir que les activités de protection du HCR en Guinée pourront être assurées et améliorées, conformément aux recommandations qui précèdent.

- S'assurer que toute assistance militaire apportée au Gouvernement de Guinée comprendra une formation des troupes aux règles du droit international sur les réfugiés et surtout, c'est essentiel, aux principes du non-refoulement.
- Conditionner l'aide au Gouvernement guinéen à son respect du droit international, donc son adhésion aux principes du non-refoulement et à ses efforts pour empêcher tout transfert d'armes d'un côté à l'autre de la frontière.

Aux Etats-Unis

- Exprimer publiquement et en privé au Gouvernement guinéen leur préoccupation pour le soutien qu'apportent les forces de sécurité guinéennes au LURD et leur complicité dans la violation des droits des réfugiés libériens. Surveiller la frontière entre la Guinée et le Libéria et enquêter sur les informations faisant état d'un soutien du Gouvernement libérien aux rebelles du LURD et à d'autres groupes rebelles au Libéria. Mettre en places des mécanismes pour surveiller le respect des droits humains par les bataillons guinéens formés par les Etats-Unis.

HISTORIQUE : LA GUERRE CIVILE AU LIBERIA

Depuis juillet 2000, les troupes rebelles libériennes basées en Guinée ont lancé une série de raids sur le comté de Lofa, dans le nord-ouest du Libéria. Ceci a déclenché la cinquième vague de violence sérieuse au Libéria depuis la tenue des élections nationales en 1997 qui ont mis un terme à sept ans de guerre civile. Une forte proportion des combattants du LURD appartenait auparavant aux deux factions du Mouvement uni de libération pour la démocratie au Libéria (United Liberation Movement for Democracy in Liberia, ULIMO) pendant la guerre civile d'avant 1997. En février 2001, les forces du LURD ont régulièrement attaqué le comté de Lofa et, pendant les mois de lourds combats et de nombreuses offensives gouvernementales, ont réussi à assurer leur contrôle sur plusieurs villes-clé, dont Kolahun et Voinjama, pendant des périodes assez longues.

En novembre 2001, les forces du LURD ont lancé une nouvelle offensive vers l'ouest, sur les comtés de Bong, Grand Cape Mount et Bomi. Au début 2002, les rebelles ont attaqué de plus en plus près de la capitale, Monrovia, amenant le Président libérien Charles Taylor à déclarer l'état d'urgence le 8 février ce qui a entraîné l'arrestation de personnalités de la société civile et de centaines de personnes suspectées de sympathie pour le LURD dans la capitale. Les arrestations et la répression ont augmenté après une attaque du LURD, en mai 2002, sur l'ancien fief de Taylor à Gbarnga. Durant la première moitié de 2002, les forces du LURD ont également pris la ville stratégique de Zorzor dans le comté de Lofa, attaqué la ville de Sawmill, pris et tenu les villes-clé de Tubmanburg et de Bopolu et auraient attaqué les villes de Klay et Suehn, à quelque cinquante kilomètres de Monrovia. Pendant une offensive gouvernementale qui a commencé en juillet 2002, le LURD a perdu le contrôle de Tubmanburg et de certaines parties du comté de Lofa. L'état d'urgence a été levé le 14 septembre 2002.

Depuis janvier 2002, quelque 26.000 civils, essentiellement des ethnies Gbandis, Kissis et Lormas du comté de Lofa, ont cherché refuge en Guinée. Trente-six mille autres des comtés de Lofa, Grand Cape Mount, Bong, Gbapolu et Bomi ont rejoint des camps en Sierra Leone. Depuis mai 2002, le manque de nourriture, les combats, le harcèlement, les abus commis par le LURD et par les forces gouvernementales ont entraîné de larges mouvements de réfugiés vers la Sierra Leone et la Guinée. D'autres ont gagné Monrovia ; toutefois, en raison de la politique de recrutement forcé menée par le Gouvernement et de la répression des sympathisants rebelles, beaucoup d'entre eux ont depuis préféré quitter le pays à leur tour.

Au Libéria, les forces armées gouvernementales et les milices pro-gouvernementales combattants les rebelles du LURD ont commis des crimes de guerre² parmi lesquels des exécutions sommaires, tortures et autres formes de mauvais traitements des civils, violant des femmes et des fillettes et enlevant de force des civils pour les obliger à travailler ou se battre dans le nord-ouest. Human Rights Watch a enquêté sur de nombreux massacres de groupes de civils, dont des cas où des civils ont été enfermés dans leur maison et brûlés vifs. Les troupes gouvernementales ont systématiquement pillé et incendié des villes et, à plusieurs reprises, les troupes surveillant les barrages ont empêché le passage de civils déplacés qui cherchaient à se mettre en sécurité. Les soldats du Gouvernement ont systématiquement extorqué de l'argent et leurs biens aux déplacés, y compris à ceux qui cherchaient refuge en dehors du pays.³

Prenant argument de la menace rebelle, le Gouvernement libérien est en train de remilitariser la société, rappelant les anciens combattants et laissant les milices proliférer. Le Gouvernement a recruté de force et de manière arbitraire des centaines de jeunes gens et de garçons, sans aucun recours possible aux procédures légales et les a envoyés dans des zones de combats pratiquement sans entraînement militaire. Au cours des combats, ils se voient souvent ordonné de commettre des actes en violation des règles du droit international humanitaire.

Les combattants du LURD ont été également responsables de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire, mais apparemment moins répandues et moins systématiques que celles commises par les forces gouvernementales libériennes. Human Rights Watch a enquêté sur de nombreux cas de viol et sur plusieurs exécutions sommaires de personnes suspectées de collaborer avec le Gouvernement. Des centaines d'hommes et de garçons ont été également recrutés de force pour les unités combattantes du LURD et, comme dans les troupes gouvernementales, sont régulièrement envoyés au front pratiquement sans formation. Les civils sont aussi systématiquement soumis au travail forcé, en général pour porter des marchandises entre le Libéria et la Guinée. Dans certaines régions, la direction du LURD a semblé faire des efforts pour s'assurer que ses combattants respectaient les droits des civils.⁴ Cependant, depuis début 2002, Human Rights Watch a reçu de fréquentes informations sur de graves abus commis par les combattants du LURD. L'apparente détérioration de la discipline militaire serait liée aux divisions et aux luttes internes à la direction du LURD.

DES RAISONS DE FUIR : LES ABUS DANS LES ZONES CONTROLEES PAR LE GOUVERNEMENT ET PAR LE LURD

Pendant le mois d'août 2002, Human Rights Watch a interrogé de nombreux réfugiés dans les camps et les centres de transit de Guinée ; nous avons déjà auparavant interrogé des réfugiés libériens en Sierra Leone et des déplacés à Monrovia. La plupart de ceux qui ont traversé la frontière pour entrer en Guinée près de Ouet-Kama avaient vécu pendant des mois dans des zones sous contrôle du LURD après avoir été victimes de graves crimes de guerre, massacres et abus sexuels systématiques, de la part des forces gouvernementales libériennes et des milices. Ceux qui sont arrivés dans la région de Nzerekore avaient tous fui les régions contrôlées par les forces de sécurité du Libéria. Avant d'entrer en Guinée, les Libériens ont subi de terribles épreuves infligées par les combattants des deux bords. En outre, de graves pénuries alimentaires et de médicaments ont provoqué un taux alarmant de mortalité parmi les réfugiés. Parmi ces réfugiés interrogés par Human Rights Watch, il n'était pas rare d'en entendre raconter qu'ils avaient enterré deux ou trois membres de leur famille proche.

² Les violations du droit international humanitaire (le droit de la guerre) impliquant des attaques directes ou indiscriminées contre des civils au cours d'un conflit armé sont de plus en plus reconnues internationalement comme des crimes de guerre.

³ Voir "Back to the Brink : War Crimes by Liberian Government and Rebels," *A Human Rights Watch Short Report*, Mai 2002.

⁴ Ibid.

Human Rights Watch avait auparavant enquêté sur de graves abus commis par les forces gouvernementales.⁵ Beaucoup de réfugiés que nous avons interrogés en Guinée avaient quitté des zones gouvernementales quelques temps plus tôt et avaient une expérience plus récente des zones sous contrôle du LURD, mais ils ont confirmé ces récits des abus commis par le Gouvernement. Un fermier de 29 ans originaire de Mawolotown, par exemple, a raconté les abus commis par les forces de sécurité gouvernementales de septembre à novembre 2001 :⁶

Ils ont une façon horrible de tuer. Les forces gouvernementales arrivent dans la campagne et tuent les gens, même les vieux. Ils obligent les jeunes gens à porter leurs marchandises et tuent les plus vieux. Ils incendient les maisons et brûlent les gens dedans. Chaque fois qu'ils venaient, les gens s'éparpillaient dans la nature. Le 12 novembre 2001, les troupes gouvernementales ont emmené ma femme, mon fils (de cinq ans), ... mes frères, ... mes soeurs et mes quatre neveux. J'étais caché dans les fourrés. Je les ai entendus pleurer. Plus tard, les forces du LURD sont arrivées et ont dit qu'ils allaient nous protéger. Que nous devons les suivre jusqu'à la ville.

Certains réfugiés avaient des récits d'abus plus récents commis par le Gouvernement. Un professeur de science de 36 ans, d'un village proche de Zorzor, a raconté qu'il avait vu son oncle et un autre homme accusés d'être des informateurs des rebelles se faire tuer brutalement par les soldats gouvernementaux :

En mai (2002), mon oncle a été capturé par le LURD et emmené à Kolahun. Une semaine plus tard il s'est échappé et est revenu à Kpademai. Les troupes gouvernementales lui ont demandé où il était et il a été honnête. Il leur a dit « que pouvais-je faire? ... ils avaient des armes ». Ils l'ont accusé d'avoir servi d'informateur aux rebelles. Cinq soldats dont un garçon de quinze ans nommé Massawulu se sont jetés sur lui. Alors Massawulu a retiré deux balles de son chargeur, en a ôté la poudre, les a remplacées vides dans le chargeur et les a tirées dans les yeux de mon oncle. Ensuite ils l'ont emmené et l'ont exécuté. Trois jours plus tard, ils ont battu un autre homme à mort avec un marteau pour les mêmes raisons. Nous avons décidé de fuir peu après.

Les expériences subies par ceux qui vivaient dans les zones contrôlées par le LURD suivaient un schéma similaire : après avoir échappé aux troupes gouvernementales libériennes, ou s'ils se trouvaient déjà hors de leur zone, les civils étaient réunis par les forces du LURD et amenés dans les villes sous leur contrôle, dont Kolahun et Johnnystown. Tout au long de l'année 2001 et au début de 2002, la plupart des civils vivant dans les régions contrôlées par le LURD se sont peu plaints d'abus et pouvaient continuer de travailler la terre. Pendant cette période, il y a eu quelques cas isolés de graves abus comme des viols et des exécutions sommaires, mais les pillages étaient réguliers et quelques cas de recrutements forcés de jeunes gens et d'hommes ont été rapportés. Nombre de ceux qui ont été interrogés par Human Rights Watch ont indiqué que les forces du LURD, même les commandants, volaient fréquemment leur nourriture et leur argent. Quand la vie a commencé à devenir plus dure derrière les lignes rebelles au début de 2002 et qu'un nombre croissant de civils a commencé à fuir, le rythme des recrutements forcés s'est accéléré et la façon dont ils étaient effectués est devenue plus agressive et plus brutale. Souvent, les hommes et les garçons qui avaient été contraints de transporter des marchandises étaient ensuite remis aux commandants pour servir dans les rangs des combattants. De nombreux réfugiés ont connu des hommes et des garçons qui sont morts au combat. Les jeunes recrues étaient envoyées au front sans ou avec très peu d'entraînement.

En mars 2002, alors que les offensives gouvernementales s'intensifiaient et que la nourriture se faisait rare, les cas d'abus se sont faits plus fréquents et le comportement des rebelles envers la population civile a semblé se détériorer. Un enseignant de trente-cinq ans, originaire de Honeyahun, a expliqué :

⁵ Ibid; voir également la lettre de Human Rights Watch Letter au Conseil de sécurité de l'ONU à propos de l'Union du Fleuve Mano, en date du 17 juillet 2002 et le communiqué de presse disponible sur <http://www.hrw.org/africa/liberia.php>.

⁶ A moins d'autres précisions, tous les témoignages ont été recueillis par Human Rights Watch dans les camps de réfugiés en Guinée du 12 au 18 août 2002.

Nous avons vécu avec les forces du LURD à Kolahun sans problème jusque vers avril 2002. C'est alors qu'ils ont commencé à enrôler de force les hommes et les garçons comme soldats. Ils rasaient leur tête et les emmenaient pour les former. Nous leur avons échappé dans la campagne, mais ils suivaient nos traces et nous ont trouvés là où nous nous cachions. Un jour, le commandant de la région de Kematahun appelé « Sixty Bill » et seize autres rebelles nous ont découverts. Ils ont volé trois bidons d'huile de palme, des chaussures, des couvertures et des vêtements. C'était tout ce que nous avions. Il nous a accusés de ne pas vouloir nous battre avec eux et m'a frappé quatre fois sur l'oreille droite jusqu'à ce qu'elle saigne. Ils ont même obligé ma femme à cuisiner pour eux.

La plupart de ceux qui sont entrés en Guinée près des villes de Koyama et de Fassankoni ont indiqué qu'ils avaient fui leurs villages en avril 2002 lors d'une offensive rebelle sur la ville de Zorzor. Plusieurs réfugiés ont rapporté que le LURD avait incendié et pillé leurs villages et, dans certains cas, violé les femmes et les fillettes. La plupart avaient fui vers des zones sous contrôle de l'armée libérienne et des milices qui, selon eux, commettaient de nombreux abus et tentaient d'empêcher les civils de se mettre à l'abri. Voici le récit d'un fermier de trente-sept ans, originaire de la ville de Zulo près de Zorzor :

Je suis parti parce que l'ULIMO (en fait, le LURD: beaucoup de gens utilisent indistinctement les deux appellations) avait brûlé la ville entière. Tout le monde fuyait dans la campagne. Ca a commencé en avril 2002. Je n'ai pas vu de tueries, mais ils incendiaient beaucoup de maisons. J'étais dans le bush avec ma famille. Nous sommes allés de place en place. Les enfants tombaient malades. Certains mouraient. Je suis resté dans le bush d'avril à juin 2002. Les troupes gouvernementales étaient après nous. Elles sont venues dans la campagne et nous ont volé nos vêtements et nos affaires.

Les soldats gouvernementaux violaient les femmes. En mai, ils ont violé ma fille de dix-huit ans. Trois soldats l'ont violée dans la campagne, près de la ville de Boi. Elle en est tombée malade. Les trois soldats ont reconnu ce qu'ils avaient fait. Leur commandant s'est excusé et a assuré que ça ne se reproduirait plus. Il a battu les soldats et leur a dit que c'était mal. En mai aussi, un soldat a violé une femme près de Zelemai. Elle lui a dit qu'elle était allée se plaindre alors il lui a tiré une balle dans le dos. Elle est morte sur-le-champ. Environ deux jours plus tard, le commandant a abattu le soldat.

C'était tendu et nous avons décidé de passer en Guinée. Avant que je puisse arriver à la frontière, le commandant de Zorzor a annoncé que personne ne devait se rendre à la frontière. J'ai quand même décidé d'y aller. Je voyageais de nuit parce que, si on était pris, il fallait assumer. Des gens ont été tués par les soldats gouvernementaux pour avoir essayé de fuir. Je connais deux hommes qui ont été tués début juin: Balah Woyei (un instituteur d'âge moyen) et un autre homme. Ils ont été tués à environ un kilomètre et demi de la frontière.

Human Rights Watch a enquêté sur des viols systématiques et à grande échelle de femmes et de fillettes par les forces gouvernementales libériennes. Bien que ce type d'abus ait été moins répandu parmi les troupes du LURD, Human Rights Watch a quand même réuni les preuves de sept cas de viol perpétrés par les forces du LURD entre juin et août 2002. Dans plusieurs cas, les auteurs ont été réprimandés par leur commandant. Le cas le plus sérieux, le 8 août 2002, a impliqué trois femmes et trois combattants différents. Un réfugié de vingt-deux ans a raconté ce qu'il avait vu :

Le 8 août (2002), nous étions en route pour la Guinée entre Kotolahun et Honyahun; trois jeunes soldats du LURD qui avaient rejoint une patrouille alors qu'ils rentraient du front ont emmené trois filles avec eux. Ils ont dit aux filles de porter leurs charges jusqu'à la route principale et les ont violées sur la route, en plein jour. Je les ai vus emmener les filles. Elles avaient environ dix-huit, vingt et vingt-huit ans. Après, les filles sont rentrées chez elles et se sont plaintes. Nous avons su que les soldats avaient été battus par leurs commandants.

Les déplorables conditions de vie au Libéria ont provoqué de nombreux décès, ainsi que l'a expliqué un homme de trente-deux ans qui a fui la ville de Borkeza en juin 2002 :

Avant, 4.846 personnes vivaient à Borkeza. La plupart se cachent aujourd'hui dans la campagne. Nous n'avions rien à manger. Beaucoup sont morts. Nous en avons enterré quelques-uns. Les corps se desséchaient et pourrissaient sur le sol. Entre avril et juin, j'ai enterré seize personnes de mon village. Elles étaient mortes de maladie. La plupart étaient des enfants. On était en fuite. Il n'y avait pas d'endroit sûr. Quel chemin prendre?

Plusieurs civils qui ont traversé en Guinée en juillet et août 2002 ont raconté comment les unités rebelles volaient tout le riz qu'ils avaient récolté la saison précédente, en janvier et février 2002. Compte tenu des graves pénuries de nourriture et de médicaments, de tels événements servaient souvent de catalyseur pour décider de prendre la fuite. Un étudiant de Kpandehewan, âgé de 25 ans, a expliqué :

En novembre 2001, nous avons demandé au LURD la permission de quitter Kolahun et de nous rendre dans nos champs. En décembre, nous avons fini la récolte et nous commençons à battre le riz avant de le mettre en sacs; nous avons récolté 350 ballots de riz et nous étions contents d'avoir enfin quelque chose sur quoi compter. Mais en janvier 2002, CO Chief Dekko (un commandant du LURD) a tout emporté. Tous les sacs. Nous étions tellement découragés. Il ne nous restait plus que des bananes.

Parfois, ces larcins du LURD sont accompagnés de violences ce qui, joint à l'insécurité, au manque de soins médicaux et à la perte des récoltes de l'année, pousse de nombreux civils à prendre la fuite. Voici ce qu'a expliqué un professeur de Mawolotown, âgé de 46 ans:

Le jour de Noël 2001, les troupes gouvernementales ont attaqué le LURD à Kolahun. Ca a duré une semaine. C'est à ce moment que les troupes gouvernementales ont emmené mes deux enfants. A Kolahun, les gens mourraient du paludisme et du choléra. En janvier 2002, le LURD est arrivé et nous a pris notre riz et notre huile. Ils ont simplement pris toutes nos réserves. Les gens avaient faim. Les forces du LURD nous les ont demandées et si on refusait, ils nous battaient avec leurs fusils et nous taillaient avec leurs couteaux. En mars (2002), ils nous ont harcelés pour qu'on leur envoie nos jeunes garçons combattre à la guerre. Les garçons se cachaient dans la campagne pour les éviter. Nous n'avions plus rien à manger, alors on a décidé de partir.

La forme d'abus la plus répandue, de la part du LURD, était d'utiliser les civils pour des travaux forcés. Le plus souvent des hommes et des garçons, parfois des femmes, étaient sous la menace des armes obligés de porter les combattants blessés jusqu'à la frontière guinéenne, ou des armes et des munitions des fiefs rebelles jusqu'aux lignes de front ; ou encore du café, du cacao et de l'huile vendus ensuite sur les marchés de Guinée et de Sierra Leone. Après avoir livré les marchandises à des hommes d'affaires apparemment liés aux rebelles du LURD, les civils étaient obligés de remporter jusqu'au territoire du LURD, en général à Kolahun, d'autres marchandises comme du riz, du sel, des pièces de voitures, des armes, des munitions ou tout autre bien nécessaire pour soutenir les opérations rebelles au Libéria. Certains civils auraient eu à porter des charges lourdes pendant des trajets de près de dix heures par jour. Après avoir livré leur cargaison d'un côté, ils devaient souvent apporter d'autres choses ailleurs, le plus souvent sans être autorisés à se reposer et quelles que soient leurs capacités physiques ou leurs forces pour continuer de travailler : beaucoup ont été obligés de transporter des charges malgré leur état de faiblesse ou bien que malades. Certains ont raconté avoir effectué de longs trajets jusqu'à vingt fois et souvent plusieurs d'affilées.

Les villes frontalières comme Ouet-Kama (qui ravitaille les bases rebelles de la région de Kolahun), Koyama (qui ravitaille les bases rebelles proches de Zorzor) et Macenta, jouent un rôle économique et logistique important pour la poursuite des opérations du LURD. Les civils ont indiqué qu'ils ne recevaient aucune nourriture en compensation de leur travail et qu'ils étaient battus s'ils étaient suspectés de marcher trop lentement. Voici ce qu'a expliqué un étudiant de vingt-cinq ans :

Les rebelles utilisaient de force les jeunes. Ils placent des chargements sur leur tête. Si vous refusez, on vous tue. En avril 2002, mon frère Kollie (âgé de dix-huit ans) était d'accord pour porter une cargaison mais il était trop fatigué. Ils l'ont tellement battu qu'il est mort un ou deux jours plus tard. Ils l'ont battu avec les crosses de leurs fusils et frappé avec leurs bottes. Nous avons dû porter des charges de février (2002) jusqu'à ce que je parte en août. Une fois je me trouvais parmi 175 jeunes. Nous étions tous des hommes, âgés de quinze à quarante ans. Ils nous ont fait porter des munitions, du café, du cacao, du zinc, de l'huile, du fer, des générateurs, des machines. Nous les laissions dans un entrepôt à Ouet-Kama. J'ai dû faire ça quatre fois, aller et retour de Kolahun à Ouet Kama. Ca continue à l'heure actuelle.

Les femmes, même avec des bébés dans le dos, n'étaient pas épargnées par cette forme de travail forcé. Une fermière de trente-cinq ans, originaire de Korbatormai, a raconté les cinq voyages qu'elle a effectués :

J'ai porté des marchandises depuis Solomba, depuis Kolahun et depuis Voinjama. J'ai porté du café et de l'huile jusqu'en Guinée à cinq reprises; je mettais huit heures à chaque trajet avec mon enfant de deux ans dans le dos. Ils se fichent que vous ayez faim. Si vous ne marchez pas comme ils le veulent, ils vous battent. On était environ une dizaine de civils à chaque fois. Parfois, quand on arrivait à Ouet-Kama (en Guinée), il fallait se cacher dans les fourrés ou se mêler aux réfugiés pour qu'ils arrêtent de nous donner d'autres charges à porter et de nous forcer à repartir aussitôt.

Un enseignant de vingt-cinq ans a raconté les différents voyages qu'il a effectués et comment, à plusieurs reprises, il avait été forcé de transporter des armes et des munitions jusqu'aux lignes de front :

En juillet (2002) quand les combats étaient violents, j'ai été attrapé avec une vingtaine d'autres jeunes par le commandant du LURD King Henry. Il a placé des boîtes de munitions sur nos têtes et nous a dit que nous allions à Foya où ils s'apprêtaient à attaquer les troupes gouvernementales. Il nous a prévenus que si nous nous enfuyions, il nous tuait et il a même chargé ses gardes du corps de garder l'oeil sur nous. J'en avais tellement marre. J'ai fait ça régulièrement, au moins quinze fois: de Kolahun à Fassam, de Kolahun à Foya, de Kolahun en Guinée. Des armes, des munitions, du café, du riz, des parents malades des commandants... j'ai porté de tout.

LES LIENS DU LURD AVEC LA GUINEE

En plus d'être obligés de porter des armes au Libéria – depuis les bases du LURD jusqu'au front – les civils étaient aussi obligés de transporter du ravitaillement en armes et munitions depuis la Guinée jusqu'au Libéria. Après avoir livré leurs chargements de café et d'huile à Ouet-Kama, au moins six civils ont décrit à Human Rights Watch comment ils avaient été obligés de remporter au Libéria des boîtes de munitions et des armes toutes neuves, souvent encore dans leur emballage plastique. Le récit le plus récent remonte à juillet 2002. Les armes et les munitions étaient le plus souvent livrées à Kolahun même si, une fois, elles l'ont été à Bopolu, dans le comté de Gbapolu. Personne n'a dit que les armes avaient été directement remises par les militaires guinéens au LURD. Les armes et les munitions étaient plutôt sorties de l'arrière d'un camion civil, d'un entrepôt ou, comme c'est arrivé une fois, d'une antenne militaire à Ouet-Kama. Selon les témoins, le véhicule n'était pas conduit par un homme en uniforme. Human Rights Watch n'a pas été en mesure d'identifier qui avait acheté et livré les armes, mais il était clair que les éléments militaires guinéens étaient parfaitement au courant et dans certains cas qu'ils facilitaient les transferts d'armes au LURD. Il y avait toujours un commandant du LURD présent à Ouet-Kama pour superviser les opérations.

Plusieurs réfugiés qui se trouvaient en Guinée près des villes de Fassankoni et de Koyama en juin et juillet 2002 ont raconté qu'ils avaient vu des camions chargés d'armes et de munitions traverser ces villes au cours de ces deux mois. Les armes semblaient en route pour la ville de Zorzor, sous contrôle

du LURD (à dix kilomètres de la frontière guinéenne). Zorzor étant accessible par la route, aucun réfugié de la région n'a été enrôlé pour porter des marchandises, des armes ou des munitions.

De nombreux réfugiés ont fourni des descriptions détaillées de la présence de combattants armés du LURD dans le camp de réfugiés de Kouankan, dans lequel et autour duquel se déplaçaient librement des rebelles du LURD en uniformes et parfois armés. Des combattants du LURD venaient à Kouankan visiter des membres de leur famille vivant dans le camp. D'autres ont été vus alors qu'ils recrutaient des hommes et des garçons parmi les réfugiés. Selon des informations dignes de foi, des réserves de nourriture destinées aux réfugiés ont été emportées par les combattants du LURD, sans doute pour nourrir leurs rangs (voir ci-dessous). Tous ces agissements compromettaient la nature civile du camp de réfugiés, violant les règles internationales.

COMMENT LE LURD A EMPECHE LES CIVILS DE QUITTER LE PAYS

Depuis au moins mai 2002, les commandants du LURD responsables des zones-clé du Libéria et de la frontière avec la Guinée ont paru régulièrement refuser aux civils désespérés le droit de quitter le Libéria pour chercher refuge en Guinée. Ceci semble faire partie d'une politique délibérée qui a été clairement exposée aux civils arrêtés à un barrage rebelle ou pris alors qu'ils fuyaient. Les réfugiés ont raconté qu'ils se faufilaient pendant la nuit, se faisaient passer pour des commerçants emportant leurs marchandises en Sierra Leone ou en Guinée, ou qu'ils payaient des commandants et des combattants du LURD gardant les nombreux barrages établis dans les zones sous contrôle rebelle. Les civils sont généralement dépossédés de leurs biens pour vouloir fuir les régions contrôlées par le LURD.

Le barrage dressé près de la petite ville libérienne de Nyandemolahun – la dernière avant de traverser la rivière Makona qui marque la frontière avec la Guinée – était particulièrement connu. Là, les civils étaient presque toujours obligés de se mettre en rang avant d'être soumis à un interrogatoire sur leurs raisons de quitter le Libéria ; certains ont été battus par les membres du LURD. Beaucoup ont raconté qu'ils ont été bloqués à Nyandemolahun pendant près de deux semaines. Presque tous les civils ont raconté avoir payé un droit de passage de 50 à 150 dollars libérien (environ 33 à 39 dollars américains). Les civils qui n'avaient pas d'argent sont restés à Nyandemolahun jusqu'à ce qu'ils puissent payer d'une façon ou d'une autre, généralement en travail forcé. D'autres ont préféré attendre, dans l'espoir de retrouver un membre de leur famille emmené ailleurs. Une femme de trente-cinq ans qui s'était enfuie du village de Mawolotown début juillet a raconté ce qu'elle a vécu :

Nous en avons assez. Nous étions environ une cinquantaine de mon village qui avons monté un plan pour fuir tôt un matin. Quand le LURD nous a demandés où nous allions, nous leur avons dit que nous nous rendions en Guinée pour y vendre de l'huile de palme et acheter du riz. Je n'avais rien, sinon ils se seraient méfiés. Certaines personnes avaient des balluchons. Ils les ont arrêtées et leur ont dit que si elles voulaient partir, elles devaient le faire les mains vides. On m'a dit plus tard qu'ils leur avaient pris tout ce qui avait de la valeur. A Nyandemolahun, ils ont pris mon huile mais après que j'ai payé cinquante dollars libériens (33 dollars US), j'ai finalement pu traverser (la frontière). On a laissé des centaines de personnes qui attendaient. Certaines attendaient le retour de leurs fils ou de leurs maris, d'autres n'avaient pas la chance d'avoir assez d'argent.

Une fillette de douze ans qui avait été séparée de sa mère durant les combats a raconté ce qu'elle a vécu à Nyandemolahun:

On est venu en Guinée à cause des tueries et des incendies. Les enfants tombaient malades et mourraient dans le bush. Nous avons peur de revenir en ville. Nous nous sommes rendus à Nyandemolahun. Je me trouvais dans un grand groupe. Là, des

soldats ont harcelé une femme et lui ont tout pris. Ils étaient habillés tout en noir et portaient des armes. Ils étaient environ une vingtaine. Ils ont dit qu'ils étaient l'ULIMO (i.e. : le LURD). Je les ai entendus se saluer les uns les autres. Leurs commandants s'appelaient Komba Blackie et Général Dekko.

On nous a rassemblés et appelés. Nous sommes partis quand on nous a dit qu'on pouvait y aller. Ils ont fouillé dans nos affaires et ont pris ce qui nous appartenait. Ils giflaient les gens, les battaient, leur donnaient des coups de pied. Ils ont emmené des jeunes gens, une dizaine âgés de treize, quatorze, quinze ans et plus. Un garçon nommé Mole se trouvait parmi ceux qui ont été emmenés. Ils ont demandé de l'argent et giflaient et frappaient ceux qui refusaient. On a dit aux garçons qui avaient été mis à l'écart qu'on les amenait à Kolahun, comme soldats. Général Dekko donnait les ordres. J'ai dormi sur place pendant deux nuit. La première nuit, il n'y a plus eu de coups. Ils nous demandaient seulement : « Pourquoi abandonnez-vous votre terre ? »

Une autre femme qui a également pris la fuite début juillet 2002 a expliqué le décret du commandant du LURD responsable de Nyandemolahun empêchant les civils de chercher refuge :

Quand nous sommes arrivés à Nyandemolahun le 11 juillet, le commandant du LURD appelé Tarko nous a appelés tous ensemble. Nous étions une centaine et les rebelles étaient environ cinquante. Nous étions désespérés, les gens étaient malades, ils avaient faim. Certains avaient perdu leurs enfants ou les maris avec la guerre. Il nous a fait aligner et a commencé à nous faire la lecture. Il a dit : « Aucun civil ne sera autorisé à devenir un réfugié. Qui va nous aider après vous ? Et vous ne pouvez pas emporter de vêtements parce que ça voudrait dire que nous ne comptons pas revenir. » J'ai été retenue pendant une semaine mais après avoir rassemblé cinquante dollars libériens (33 dollars US), j'ai pu traverser.

Des hommes et des garçons en âge de combattre ont raconté qu'ils avaient été empêchés de quitter le pays et contraints de rejoindre les rangs des combattants rebelles. Les témoins ont décrit comment les hommes et les garçons étaient sortis par la force du groupe au barrage de Nyandemolahun et envoyés à l'entraînement pour combattre ou pour travailler comme porteurs. Deux témoins, qui sont passés par Nyandemolahun en juillet, ont raconté ce qu'ils ont vu :

Le commandant Tarko était responsable ce jour-là. Nous étions tous rassemblés pour qu'il puisse nous parler. A ce moment là, les combats étaient violents autour de Kolahun et de Fasawulu. Il nous a dit que nous ne pouvions pas partir, s'est tourné vers les hommes et les garçons et leur a dit : « Nous voulons que vous nous rejoigniez tous et que vous vous battiez ». Il leur a demandé de se porter volontaires. Très peu d'entre eux l'ont fait et les autres ont été tout simplement obligés. Ils ont rassemblé au moins cinquante hommes et garçons – âgés de treize à quarante-cinq ans – et les ont fait monter dans un camion bleu. Il a dit qu'il les emmenait à Voinjama pour les entraîner.

Le jour où j'étais à Nyandemolahun, j'ai vu le commandant Diabate emmener une dizaine de jeunes gens – certains avaient seize ans, d'autres vingt ou vingt-cinq ans. Le LURD leur a donné ordre de porter des balluchons qui avaient été volés à d'autres gens et de se mettre en marche. Que pouvaient-ils faire... il y avait plus de trente rebelles. Les épouses, les mères et les soeurs ont commencé à pleurer et à supplier les rebelles de les laisser, mais le commandant leur a juste dit qu'il les emmenait pour en faire des soldats.

Quand les hommes et les garçons ont commencé à contourner les barrages établis, les forces du LURD ont de plus en plus compté sur les femmes et les enfants, essentiellement les adolescents, pour

le portage. Une fille de seize ans, originaire de Sosomalahun et qui est arrivée en Guinée à la mi-août 2002, a raconté ce qu'il lui est arrivé :

J'ai passé trois jours à Nyandemolahun et j'ai dû payer 300 dollars libériens (198 dollars US) pour pouvoir passer. Il y avait une centaine de personnes qui attendaient de traverser, presque toutes des femmes et des enfants. Chaque jour, les rebelles prenaient des gens qui devaient porter leurs marchandises de Nyandemolahun jusqu'à Kolahun. Il n'y avait pas beaucoup d'hommes ni de garçon ; ils n'osaient plus venir. Ils ont trouvé d'autres routes et d'autres endroits pour traverser. Chaque jour, le LURD emmenait deux ou trois jeunes, surtout des garçons mais aussi des filles. Le nombre de ceux qu'ils emmenaient dépendait de leur besoin en « main-d'œuvre. » Vers le 12 août, un commandant rebelle est arrivé à pied de Guinée avec trois enfants qui portaient des chargements sur leur tête. Je connaissais deux d'entre eux, Armadi (treize ans) et Fatu (douze ans). Ils avaient traversé en Guinée quelques jours auparavant. Ils pleuraient et suppliaient le rebelle de les laisser partir. Le rebelle râlait après un autre qui s'était enfui entre la Guinée et Nyandemolahun alors il est venu et il a emmené une autre fille (d'environ treize ans) qui était en train de cuisiner avec sa mère. Il lui a donné quelque chose à porter et l'a emmenée avec les trois autres. On ne les a pas revus depuis.

Depuis juillet 2002 environ, les commandants du LURD vivant à Kolahun ont institué un système de « laissez-passer » qui renforce leur contrôle sur les civils vivant dans leur zone. Obtenir un laissez-passer dépendait du bon vouloir du commandant du LURD et supposait généralement qu'on l'ait payé si le civil était malade, ou qu'on l'avait « gagné » grâce au travail forcé. Après que les réfugiés avaient traversé la frontière et étaient arrivés à Ouet-Kama, les officiers guinéens leur demandaient leur laissez-passer du LURD et semblaient les reconnaître comme valables.

LES REFOULEMENTS A OUET-KAMA ET TEKOULO

Après avoir traversé la rivière Makona dans de petits canoés et avoir dû payer pour la traversée, les réfugiés étaient généralement accueillis par de petites unités de soldats guinéens qui les escortaient à pied jusqu'au poste militaire le plus proche, Ouet-Kama (à une quinzaine de kilomètres de Gueckedou). Le voyage à pied durait environ une heure et demi. De là, les réfugiés tentaient de gagner un camp de transit administré par l'organisation humanitaire Médecins sans Frontières (MSF) à Tekoulo, onze kilomètres plus loin.

Une fois arrivés à Ouet-Kama, les réfugiés étaient remis à l'officier guinéen de l'unité stationnée là. Les réfugiés interrogés par Human Rights Watch ont indiqué qu'il y avait environ quinze soldats basés sur place et que le commandant s'appelait « Coulibaly », mais ils n'étaient pas certains de son grade. Presque tous les réfugiés interrogés ont décrit la présence de trois à vingt combattants du LURD à Ouet-Kama, qui selon eux allaient et venaient librement dans la région et avaient de bonnes relations avec l'armée guinéenne. Bien que le LURD n'ait pas semblé avoir de base propre à Ouet-Kama, ses hommes passaient souvent la nuit sur place. La collusion entre le LURD et les militaires guinéens était flagrante, ce qui a amené de nombreux réfugiés à décrire la situation en ces termes : « Le Libéria et la Guinée ne font qu'un seul pays » et « Ouet-Kama est en réalité considéré comme libérien. »

En arrivant à Ouet-Kama, tous les réfugiés devaient se mettre en rang de façon à être « enregistrés. » Pendant ce processus, les forces guinéennes ou une combinaison de forces guinéennes et du LURD, décidaient qui serait renvoyé au Libéria et qui serait autorisé à se rendre au camp de Tekoulo. Certains réfugiés auraient eu à payer des responsables guinéens chargés de « l'enregistrement. » Pendant « l'enregistrement », de nombreux réfugiés ont assuré avoir été remis aux combattants du LURD qui, selon plusieurs témoins, participaient directement au tri. Certains réfugiés ont indiqué que le

commandant guinéen local demandait et suivait l'avis du commandant du LURD sur le fait de renvoyer ou non un groupe de réfugiés. Comme indiqué plus haut, les Guinéens demandaient et reconnaissaient les laissez-passer délivrés par le LURD. Selon des témoins, le nombre de ceux qui étaient refoulés à un moment donné variait considérablement, de quelques-uns à une cinquantaine. Après avoir été triés, les réfugiés étaient raccompagnés à la frontière par des soldats guinéens et/ou du LURD. Voici ce qu'a expliqué un enseignant de Kolahun, âgé de 34 ans :

Le 13 juillet (2002), je suis arrivé à Ouet-Kama avec dix-huit autres personnes et j'ai retrouvé environ deux cents Libériens qui étaient déjà là, pour la plupart des femmes et des enfants. Ils étaient en train de se mettre en rangs. On nous a aussitôt ordonné de nous mettre en rangs aussi. Le commandant guinéen, Coulibaly, a annoncé qu'aucun homme jeune ne serait autorisé à se rendre (au camp de transit) de Tekoulo et a désigné vingt-sept d'entre nous à qui il a ordonné de marcher vers les barraquements des soldats et d'attendre sous un palmier. Nous étions tous des hommes âgés de dix-neuf à quarante-cinq ans. Chief Larry, le commandant du LURD de Nyandemolahun qui se trouvait sur les lieux, se tenait là, près de Coulibaly, à surveiller l'ensemble du processus. Puis Coulibaly et les gens du LURD, Larry et un autre appelé Diabate, sont venus nous voir et l'un d'eux a dit que nous ne devrions pas être autorisés à continuer parce que le pays allait se vider. Puis Coulibaly a dit : « Ce sont vos gens. Remmenez-les au Libéria. » Nous avons passé deux heures à attendre sous le palmier et un des types du LURD a dit : « Venez » et nous a emmenés hors de la caserne où il nous a ordonné de ramasser des sacs de riz.

Nous avons été escortés sur le chemin du retour par des rebelles du LURD et, parce qu'on était nombreux, neuf d'entre nous ont réussi à déposer les sacs et à courir dans les fourrés. Plus tard cette nuit-là, nous avons regagné Ouet-Kama et nous nous sommes faufilés dans la nature pour gagner Tekoulo le jour suivant. J'ai rencontré dans ma fuite beaucoup de ceux qui avaient été renvoyés de force vers le Libéria. Ils m'ont dit qu'ils avaient convaincu le LURD de les laisser partir et qu'ils s'étaient faufilés jusqu'à Tekoulo à travers la nature.

La fermière de trente-cinq ans originaire de Korbatormai, qui avait été forcée entre avril et septembre 2002 de porter des marchandises pour le LURD entre le Libéria et la Guinée (voir ci-dessus, « Des raisons de fuir »), a indiqué qu'à cinq reprises pendant son voyage, des réfugiés venant de Ouet-Kama avaient rejoint son groupe. Le nombre de ceux que les Guinéens refoulent semble dépendre en grande partie des besoins qu'au LURD de remporter des marchandises au Libéria ; ceux des réfugiés qui arrivent à Ouet-Kama en même temps qu'un camion chargé d'armes ou de vivres courent un risque plus élevé d'être renvoyés. Voici ce qu'elle a raconté :

Chaque fois que je suis arrivée à Ouet-Kama, j'ai rencontré des réfugiés de ma région. Et chaque fois, certains d'entre eux étaient enlevés à leur famille, chargés de riz, de sel ou d'armes et obligés de se joindre au groupe avec lequel j'étais arrivée. Les soldats guinéens les ramassaient et les remettaient au LURD. Le LURD disait aux soldats guinéens : « Nous avons besoin de main-d'oeuvre, ne laissez pas des gars partir. » Et les Guinéens semblaient leur obéir. Le nombre qu'ils prenaient dépendait de ce qu'ils avaient à remporter au Libéria... Parfois ils étaient cinq, ou quinze. En juillet, la dernière fois que j'ai fait le voyage, un camion d'armes venait d'arriver et cette fois le commandant Nyuma du LURD a désigné cinquante réfugiés – dont des femmes – pour rentrer avec lui.

Il est arrivé que des réfugiés soient renvoyés au Libéria depuis la Guinée avant même d'avoir atteint Ouet-Kama, notamment autour d'un petit village, entre la frontière et Ouet-Kama, appelé Bambu. Quand ils avaient été renvoyés, souvent comme porteurs, certains réfugiés étaient autorisés à repartir

aussitôt pour Ouet-Kama afin d'attendre leur « enregistrement. » Un fermier de vingt-neuf ans qui a traversé en juillet 2002 a raconté :

A partir de la frontière pour entrer en Guinée, il était très difficile de marcher. Des soldats guinéens nous ont aidés à atteindre Ouet-Kama sans problème. Les types du LURD attrapaient les gens. Ils disaient : « Vous nous fuyez. Vous devez nous aider à combattre. » Ils battaient les gens. Entre le village de Bambu et Ouet-Kama, ils attrapaient les gens, n'importe où le long de la route. Les soldats guinéens semblaient désolés pour nous et nous ont aidés.

A partir du 13 juillet, nous avons passé deux nuits à Ouet-Kama. J'ai vu beaucoup de forces du LURD là-bas, chaque jour. Ils allaient et venaient. Ils obligeaient les hommes et les femmes à porter leurs affaires jusqu'à Nyandemolahun. Seule une poignée d'entre eux revenait. Ce jour-là, ils ont pris cinquante personnes pour porter du riz, trente hommes et vingt femmes. Environ une quinzaine d'hommes et une dizaine de femmes sont revenue le lendemain. Si les gens refusaient de porter, ils les battaient. Certains ont été forcés de rester au Libéria et n'ont pas pu traverser la frontière.

Ceux qui étaient choisis pour être renvoyés au Libéria de force étaient généralement des hommes et des garçons de plus de quatorze ans. Toutefois, comme les hommes et les garçons ont de plus en plus cherché à éviter les retours forcés par le LURD ou les Guinéens, de plus en plus de femmes et d'enfants ont été contraints de transporter des marchandises vers le Libéria. En août 2002, des employés humanitaires qui s'occupaient des nouveaux arrivants à Tekoulo ont reçu de nombreuses informations de la part de parents dont les enfants avaient été emmenés par le LURD à Ouet-Kama. Le 13 août 2002, cinq enfants âgés de dix à seize ans ont été contraints par le commandant « Morris » du LURD à transporter du riz de Ouet-Kama au Libéria. Un réfugié de trente ans qui avait été autorisé à gagner Ouet-Kama en raison d'une grave hernie a raconté ce qui s'est passé :

Ce jour-là, environ quatorze d'entre nous sont arrivés à Ouet-Kama en provenance de Nyandemolahun. Les militaires guinéens nous ont dit de nous asseoir et d'attendre à l'intérieur d'un entrepôt où étaient abrités les réfugiés. Nous espérions avoir l'autorisation de nous rendre à Tekoulo le lendemain. Il y avait peu de gens du LURD alentour. Nous avons tous passé la nuit et le lendemain matin vers 7h30, un commandant du LURD appelé Morris et deux autres rebelles sont entrés dans l'entrepôt et ont annoncé qu'ils cherchaient de la main-d'oeuvre. L'un portait un fusil et l'autre avait deux grenades. Je lui ai dit que j'étais très malade et que je pouvais à peine marcher. Il n'y avait pas d'autre homme autour, alors il a pointé son fusil en direction de cinq enfants – le plus jeune devait avoir dix ans et les autres entre treize et quinze ans - et leur a ordonné de le suivre. Quand leurs mères et leurs grandes soeurs ont supplié, il leur a promis de les ramener le jour-même; il a dit qu'il allait seulement les emmener à la frontière. Mais quinze minutes plus tard il est revenu et était furieux. Il a dit qu'une fille de seize ans s'était enfuie. Il nous a crié dessus comme si nous étions responsables. Alors il a pris une fillette de quatorze ans en remplacement et dit qu'il allait l'emmener jusqu'au Libéria. Comme ils partaient, j'ai vu les soldats guinéens qui regardaient les enfants qu'on emmenait. Quand je suis parti pour Tekoulo le lendemain, j'ai laissé les mères et les soeurs des enfants là-bas. Je ne comprends pas ; on ne devrait plus avoir ce genre d'ennuis une fois arrivés en Guinée.

Certains, choisis pour retourner au Libéria comme porteurs ou pour d'autres tâches, ont pu retrouver leur liberté après avoir payé un pot-de-vin aux militaires guinéens. Voici ce qu'a rapporté un agriculteur de vingt-neuf ans :

A Ouet-Kama, les forces du LURD ont voulu nous renvoyer. Les forces du LURD et les militaires guinéens renvoyaient les garçons. Ils nous ont fait porter leur chargement jusqu'à Kolahun. Je n'ai passé qu'une nuit là-bas, le 22 mars (2002). Les soldats guinéens ont essayé de me repousser. J'ai négocié avec eux et je leur ai donné 3.000 Francs guinéens (FG, environ 1,5 dollar US) et ils m'ont autorisé à rester. Les rebelles disaient que les gens de chez eux devaient rentrer. A Ouet-Kama, il faut faire la queue pour s'enregistrer pour aller à Tekoulo. C'est à ce moment-là qu'ils essaient de vous refouler.

D'autres ont pu acheter leur liberté en payant les rebelles du LURD, comme l'a raconté un étudiant de vingt-cinq ans début août 2002 :

Le mercredi matin, nous attendions d'être enregistrés par l'ONU mais ils ne sont pas venus. Le jeudi ils sont arrivés pour nous enregistrer. J'ai pris mon fils de sept ans qui souffre de problèmes d'estomac et je me suis dans la file pour l'enregistrement. Les soldats guinéens m'ont fait sortir du rang. Ils ont dit : « Tu dois rentrer au Libéria. » Ils m'ont accusé de me servir de mon fils comme excuse pour aller au camp. Le commandant guinéen s'appelait Coulibaly. Avec mon fils, il nous a jetés dans la prison de la caserne avec six autres. Ils disaient qu'ils attendaient les rebelles pour nous faire porter leurs charges. Ils nous ont détenus pendant cinq ou six heures et nous étions gardés par dix ou quinze soldats guinéens. Ils étaient énervés mais ils ne nous ont pas battus.

Puis un commandant du LURD est arrivé à la caserne et les Guinéens ont dit : « Quand vous serez prêts, ramenez-les de l'autre côté. » Nous étions en train d'attendre quand j'ai vu passer un autre commandant du LURD. Je l'ai appelé et je lui ai demandé de nous aider. Il a demandé 15.000 FG (7,50 dollars US) pour accepter d'aller parlementer avec les autorités guinéennes afin qu'elles me libèrent avec mon fils. Je lui ai dit que je n'avais pas d'argent. Il a répondu : « Alors je ne peux pas aller parler en ton nom. » Plus tard, je lui ai proposé 5.000 FG (2,50 dollars US) et il a accepté. Il est allé à la caserne et a dit aux Guinéens que s'ils me libéraient, ils pouvaient être assurés qu'après avoir fait soigner mon fils il me ramènerait au Libéria. Ils ont donné leur accord. Une fois libre, je me suis enfui. J'avais peur de les rencontrer.

Mon frère, mon fils et moi nous sommes cachés dans la campagne. Nous voulions aller à Tekoulo mais on ne savait pas comment y arriver. Nous avons rencontré un civil guinéen qui acceptait de nous emmener à Tekoulo mais il demandait 15.000 FG par personne pour nous mener au camp. J'ai dit que je ne les avais pas et je lui ai donné de l'huile à la place. Il n'était pas encore sûr et j'ai dû rajouter 10.000 FG (5 dollars US). Je les lui ai donnés, c'était tout ce que j'avais. Il nous a emmenés à Tekoulo.

Bizarrement et malgré des préoccupations sécuritaires légitimes dans le contexte des combats en cours au Libéria, il semble que les Guinéens aient fait peu d'efforts pour effectuer leur propre tri des nouveaux arrivants. En fait, les réfugiés étaient rarement interrogés sur leur passé militaire ou de possibles liens avec les forces de sécurité libériennes. Certains de ceux qui ont été détenus ont été accusés d'être des membres ou des proches des forces de sécurité libériennes, mais sans être interrogés individuellement et en détails. Après avoir été renvoyés au Libéria une première fois, des réfugiés ont tenté à plusieurs reprises de revenir en Guinée. Beaucoup ont d'ailleurs été autorisés à y trouver refuge après avoir effectué ce que le LURD considérait comme « suffisamment » de travail, ce qui confirme que la décision finale de les laisser rester en Guinée était souvent prise par le LURD plutôt que par les autorités guinéennes.

ENTRAVES A L'ACCES DU HCR ET DES AGENCES HUMANITAIRES

Lorsque Human Rights Watch s'est rendu en Guinée, le HCR et les autres organismes humanitaires recevaient rarement l'autorisation de visiter Ouet-Kama, classé par le préfet de Gueckedou comme zone militaire, ou « zone rouge. » Après un certain nombre de pressions, le préfet de Gueckedou avait formellement garanti en juillet au HCR l'accès à Ouet-Kama. Cependant, sur un plan pratique, les agences humanitaires étaient souvent bloquées par le sous-préfet de Tekoulo et obligées de négocier l'accès au camp au jour le jour. Aucune autorité civile guinéenne n'était basée à Ouet-Kama, pas même le BNCR; la région était, de fait, sous le contrôle des militaires. Dès le début des arrivées à Ouet-Kama, MSF avait maintenu une présence sur le terrain à Tekoulo mais celle du HCR était irrégulière. En octobre, le HCR a informé Human Rights Watch qu'il « rencontrait toujours certaines difficultés » à Tekoulo et qu'il était incapable, pour des raisons de sécurité, de maintenir une présence permanente dans la région.⁷

Selon des réfugiés interrogés par Human Rights Watch, la présence occasionnelle du HCR à Ouet-Kama a parfois joué un rôle décisif pour obtenir la libération des réfugiés détenus par les militaires guinéens et pour empêcher leur refoulement. Une fillette de douze ans arrivée en Guinée fin juillet a raconté :

L'ONU est venue nous enregistrer pour nous emmener à Tekoulo. Les soldats guinéens ont dit que les garçons ne pouvaient pas partir et ont gardé cinq jeunes gens du groupe, âgés de vingt ans et plus. Ils avaient mendié et payé pour sortir du Libéria. L'ONU est intervenue et a dit qu'ils n'avaient pas le droit de les renvoyer alors les Guinéens ont autorisé tout le monde à rester.

Une fillette de seize ans qui était arrivée à Ouet-Kama au début du mois d'août (2002) a raconté ce qu'elle a vécu :

Nous sommes arrivés à cinquante environ. Nous avons attendu plusieurs jours la permission de nous rendre à Tekoulo. Après trois jours, un commandant du LURD et trois rebelles armés sont venus là où nous nous trouvions et ont décrété qu'aucun réfugié n'était autorisé à se rendre en Guinée. Il avait oublié que nous étions déjà en Guinée. Les soldats guinéens se tenaient tout autour et semblaient d'accord avec ce que disaient les rebelles. Le lendemain matin, les gens du LURD sont allés au marché et, juste après, un camion du HCR est arrivé. Les soldats guinéens nous ont laissés partir, contrairement à ce qu'ils avaient dit la veille.

DETENTION ET REFOULEMENT DES LIBERIENS A TEKOULO

Après avoir été enregistrés, ceux qui étaient autorisés à rester, en général des femmes, des enfants, les malades et les vieux, étaient accompagnés par les soldats guinéens jusqu'au camp de transit pour réfugiés à Tekoulo, à environ deux heures de marche. Au moins une fois, en juillet 2002, les rebelles du LURD les ont accompagnés.⁸ A l'arrivée, d'autres soldats guinéens revoyaient les listes, ré-enregistraient les réfugiés avant de les laisser entrer dans le camp de transit de MSF. Les nouveaux arrivants étaient enregistrés par le HCR et par le BNCR et subissaient un examen médical par MSF. Les personnels du HCR et de MSF interrogés par Human Rights Watch ont remarqué avec inquiétude qu'il n'y avait qu'un petit nombre d'hommes et d'adolescents et, d'ailleurs, très peu de familles

⁷ Lettre du Représentant du HCR en Guinée à Human Rights Watch, 25 octobre 2002.

⁸ Un travailleur humanitaire a indiqué à HRW qu'en juillet 2002, un de ses collègues avait vu une colonne de plusieurs centaines de réfugiés escortés par un enfant-soldat du LURD et un enfant-soldat guinéen..

entières. Ils ont aussi noté un fort taux de malnutrition et de maladies chez les nouveaux venus dont un nombre important a été aussitôt dirigé vers des centres de renutrition et les hôpitaux.

Alors que la grande majorité des refoulements se sont produits à Ouet-Kama, des sources fiables à Tekoulo ont indiqué que 150 réfugiés avaient aussi été refoulés là-bas depuis mai 2002.

Human Rights Watch a également enquêté sur le cas d'au moins onze réfugiés mâles qui ont été arbitrairement détenus à Tekoulo. La plupart avaient été arrêtés peu après leur arrivée à Tekoulo, pendant le processus de ré-enregistrement. D'autres ont été interpellés, en général la nuit, directement dans le camp administré par MSF. Presque tous ont été détenus à la prison locale, mais le HCR a indiqué qu'au moins trois personnes ont été ensuite transférées à la prison de Gueckedou. Grâce à l'intervention de MSF et du HCR, tous ceux qui avaient été détenus auraient été relâchés. Voici ce qu'a expliqué un enseignant de quarante-six ans interpellé à Tekoulo parmi onze réfugiés :

Vers la fin du mois de juillet, nous sommes partis pour Tekoulo avec l'ONU. Nous avons passé deux semaines là-bas. Le 22 juillet (2002), les militaires guinéens de Tekoulo ont mis onze d'entre nous en prison, dont moi. Ils disaient que nous étions des rebelles. Ils nous ont arrêtés dès notre arrivée, pendant l'enregistrement. Nous étions les trois seuls hommes. Ils nous ont gardés environ trois heures et nous ont relâchés. Ils ne nous ont pas interrogés. Les soldats sont venus, nous ont vus et sont repartis. Personne n'a été battu. La personne de l'ONU chargée des enregistrements (un Libérien résidant en Guinée) nous a libérés et nous a emmenés au camp. Il n'y a plus eu de problème à Tekoulo après ça. Nous étions plus d'un millier là-bas. Nous n'avons plus jamais eu de nouvelles de ceux que le LURD a remmenés. Le 2 août, ont est allé à Kountaya avec des véhicules de l'ONU.

Tous les quelques jours, les réfugiés du camp de transit de Tekoulo étaient transférés en convoi par le HCR. De janvier à août 2002, quelque 8.326 réfugiés ont été ainsi transférés au camp de Kouankan et d'août à octobre 2002, plus de 2.000 ont été transférés vers les camps de Telikoro et de Kountaya, dans la région d'Albadaria.⁹

ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS A KOYAMA ET FASSANKONI

Contrairement à ce qui se passait à Ouet-Kama et Tekoulo, les réfugiés qui traversaient la frontière guinéenne à hauteur des villes de Yezou, Koyama et Fassankoni ont presque toujours été autorisés à chercher asile en Guinée et dans la plupart des cas protégés des tentatives de recrutement du LURD et du refoulement. Le seul cas de refoulement dans la zone dont Human Rights Watch ait la preuve s'est produit en avril 2002 quand une famille élargie de douze membres environ a été ramenée à la frontière par trois soldats guinéens en armes et cinq miliciens libériens non-armés, agissant au nom des forces de sécurité libériennes. Entre juin et août 2002, quelque 3.000 réfugiés ont traversé la frontière depuis ces trois villes, situées le long de la frontière à hauteur de Zorzor côté libérien. Peu après qu'ils avaient traversé la frontière, la plupart des réfugiés ont indiqué qu'ils étaient informés par les responsables guinéens qu'on les laisserait rester dans le pays. Cependant, de nombreux hommes et garçons ont été détenus dans des cellules de la police et de l'armée, sans charge pendant des jours, des semaines et parfois même des mois.

Un fermier de trente-huit ans originaire de Borkeza a raconté comment des soldats guinéens avaient empêché des rebelles du LURD de remmener des réfugiés au Libéria:

Après avoir fui le Libéria en juillet 2002, j'ai passé plusieurs jours à Koyama. Nous étions des centaines. J'ai vu les gens du LURD tous les jours. Quatre fois, ils sont

⁹ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec le HCR à Conakry, début novembre 2002.

venus là où nous étions gardés.. Ils étaient nombreux, peut-être une dizaine et ils étaient brutaux. Parfois ils nous frappaient avec leurs fusils. Ils disaient : « Vous ne pouvez pas partir. Vous devez rentrer au Libéria... vous êtes des gens de Charles Taylor. Il est temps que vous rentriez et que vous vous battiez. » Mais chaque fois, les soldats guinéens se disputaient avec eux et leur disaient : « Ces gens ne vont nulle part. Ces gens-là restent ici. Ce sont des réfugiés, pas des soldats. »

Un réfugié de trente-deux ans qui a été détenu à Koyama en juin 2002 a raconté comme un membre du LURD est entré dans la cellule où lui-même et d'autres étaient détenus avec l'idée de les ramener au Libéria mais n'a pas réussi à le faire :

Un jour, un combattant du LURD a frappé à la porte. Tout le monde a dû se lever. Un soldat guinéen lui a ouvert la porte. La type du LURD parlait anglais. Il a dit: « Je vais vous libérer et vous allez rentrer au Libéria, à Zorzor. » Nous avons dit non. Il portait beaucoup de grenades à la ceinture. Il portait des jeans, un tee-shirt camouflage et des bottes. Il avait un (fusil d'assaut) AK dans le dos et ses cheveux étaient tressés. Comme on a dit non, il est parti. Il n'est venu qu'une seule fois. Le soldat guinéen a assisté à toute la conversation.

Après avoir traversé la frontière à pied, les réfugiés rencontraient souvent des soldats guinéens qui parfois leur volaient leurs vêtements, leur argent et leurs autres biens. Ils étaient escortés jusqu'aux villes de Koyama et de Fassankoni, à environ une heure de là. La plupart des réfugiés arrivaient alors en groupes dans la mairie où ils étaient détenus, parfois pendant plusieurs semaines, jusqu'à être transportés au camp de réfugiés du HCR à Kouankan. Les hommes et les femmes étaient souvent triés et gardés dans des lieux séparés et étaient généralement gardés par des militaires guinéens qui ne les autorisaient pas à quitter la mairie.

A trois reprises au moins, des femmes ont été victimes de viols collectifs alors qu'elles étaient temporairement détenues par des militaires guinéens dans la mairie de Koyama. Ces cas de viols se sont produits sur une période de trois jours à la fin juin 2002, pendant laquelle plusieurs femmes ont été emmenées de nuit par des soldats guinéens armés puis violées par quatre soldats. Le commandant responsable aurait rapidement réagi et arrêté les trois soldats identifiés par les victimes. Selon le HCR, en octobre 2002, les trois soldats attendaient toujours leur jugement ; aucun autre cas similaire n'a été signalé à l'organisme des Nations Unies.¹⁰

La plupart des réfugiés interrogés par Human Rights Watch ont fait état de la présence des forces du LURD dans les deux villes ; c'était en fait pour beaucoup d'entre eux le premier contact avec les rebelles. De nombreux réfugiés ont raconté qu'ils avaient vu des camions chargés de riz, de munitions et d'autres marchandises passer de Koyama vers le Libéria. Cependant, à la différence de Ouet-Kama, les responsables militaires guinéens présents ont toujours, sauf dans un cas, protégé les réfugiés des tentatives du LURD de les recruter, de leur extorquer de l'argent ou de les harceler. Un ancien employé du Ministère des finances, âgé de quarante-deux ans, a raconté :

Nous avons été arrêtés à Koyama et confinés dans la mairie de la ville pendant vingt-trois jours. L'ONU nous a amenés ici. J'ai dû payer 2.000 FG (1 dollar US) pour pouvoir sortir de la mairie. Pendant ma détention, il y avait 162 hommes là-bas. Les femmes et les enfants étaient gardés séparément.

J'ai vu des gens (du LURD) quitter Koyama pour le Libéria. Ils étaient dix ou quinze dans un camion Toyota vert, comme un véhicule militaire. Ils contrôlent ce pays. Je les ai vus avec des fusils AK et des armes lourdes. Parfois, ils menaçaient de nous remmener. Le jour, ils demandaient aux autorités guinéennes de nous remettre à eux.

¹⁰ Lettre du Représentant du HCR en Guinée à Human Rights Watch, 25 octobre 2002.

Une fois, la nuit, la première semaine, ils ont garé leur camion dehors et nous ont demandé de venir. Nous avons refusé. Le commandant militaire guinéen n'approuvait pas cette conduite. Cette nuit-là, je n'ai pas dormi. J'avais peur qu'ils aient le feu vert pour me ramener.

Outre les réfugiés détenus dans les mairies de Koyama et Fassankoni, Human Rights Watch a discuté avec de nombreux réfugiés mâles qui avaient été arbitrairement détenus dans des cellules militaires ou de la police pendant des semaines et, dans certains cas, pendant des mois par les soldats guinéens et parfois par la police. La procédure de tri mise en place par les forces guinéennes – déshabiller les hommes et rechercher les tatouages ou toute autre marque tribale signifiant un passé militaire – manquait sérieusement des garanties d'un processus en bonne et due forme et se traduisait par des arrestations arbitraires et des passages à tabac pour de nombreux réfugiés libériens. La plupart ont été arrêtés sous les accusations non fondées d'être partisans ou d'avoir combattu dans les rangs des forces gouvernementales libériennes. Les détenus étaient souvent gardés dans des petites pièces dans lesquelles ils étaient entassés, privés de nourriture, d'eau et de toilettes. Certains ont subi des brutalités et ont été battus par la police ou les soldats guinéens. Le processus de vérification, tel que Human Rights Watch a pu l'observer, ne protège pas les individus des arrestations arbitraires, de la détention prolongée ou des mauvais traitements et ne garantit pas non plus la protection de leurs droits. Human Rights Watch a les preuves d'au moins vingt cas dans lesquels les réfugiés ont été détenus dans ces conditions, la plupart n'ayant été libérés qu'après avoir versé des pots-de-vin aux responsables guinéens. Voici ce qu'a raconté un homme de trente-cinq ans, originaire de Borkeza et qui était arrivé en Guinée en mai 2002 :

Nous avons traversé la frontière près de Fassankoni. Nous avons passé environ un mois là-bas. Un garçon nommé Tawotawo, de Borkeza, est arrivé à Fassankoni. Il avait été arrêté par les autorités guinéennes à Koyama. Elles l'ont accusé d'être un combattant. Elles l'ont amené à Fassankoni dans un camion avec un autre homme, Korqur. J'ai été aussi arrêté là-bas. J'ai été amené à Koyama et j'ai passé une semaine en prison. Je ne pouvais pas voir la lumière. Il y avait au moins six Libériens détenus avec moi. Les autorités m'ont demandé si j'étais herboriste. J'ai dit oui et j'ai expliqué que j'étais guérisseur. Alors j'ai été ligoté et je ne peux toujours pas me servir de mes bras. Une dizaine d'entre nous ont été relâchés pendant ce temps mais d'autres sont restés. Certains avaient vingt, trente ans. Il n'y avait pas de femme. Tawotawo a été emmené à Nzerekore et à Macenta pour enquête. Je ne sais pas ce qu'il lui est arrivé. Quelqu'un a témoigné en ma faveur et j'ai été libéré au bout d'une semaine.

Un homme de trente ans qui était arrivé en Guinée en juin 2002 a raconté son expérience :

(Au Libéria) en juin, nous avons vu de la fumée dans la ville de Wakisu, près de Borkeza. Le LURD l'avait complètement incendiée. La nuit, nous nous sommes rapprochés pour voir. Ca brûlait toujours. Nous avons empaqueté nos affaires et décidé de partir dès le lendemain. De mon village, je me trouvais à une quinzaine de minutes de la frontière. De là, les soldats guinéens nous ont emmenés à Koyama, chez le préfet guinéen. Le 17 juin, ils nous ont emprisonnés pour plusieurs jours, dans un endroit sans lumière du jour. Nous étions quinze (tous des hommes) dans une pièce, assis les uns sur les autres. Nous ne pouvions pas toujours aller aux toilettes. Le matin, ils arrivaient avec une liste de « rebelles. » Ils demandaient si l'un d'entre eux se trouvait parmi nous. On disait non. Ils disaient que les noms sur la liste leur avait été livrés par des réfugiés précédents. Des gens venaient nous donner à manger, parfois on nous retirait la nourriture. Ils nous déshabillaient pour chercher des marques. Nous n'étions pas battus. Ils disaient qu'on était des combattants de Taylor, mais ils n'ont trouvé aucune marque. Il y avait de la vermine partout sur le sol et sur notre peau. Avant notre libération, le préfet guinéen a dit qu'il fallait payer 15.000 FG

(7,50 dollars US) chacun. Nos familles ont payé pour nous. Après notre libération, l'ONU est venue et nous amenés ici en convoi.

Les soldats guinéens ont soumis des réfugiés détenus dans la prison de Koyama au travail forcé comme l'a raconté cet homme de trente-cinq ans :

Nous avons traversé (la frontière) le 23 juin. Les soldats nous ont attrapés dans la ville de Yezou. Nous étions quatre hommes et ils étaient six soldats guinéens. Ils nous ont pris chemises et pantalons et ont cherché des marques (sur notre corps). Ils ont dit : « Si vous êtes des combattants, nous le saurons. » Ils nous ont emmenés à Koyama et nous ont jetés en prison le jour même. Il y avait une trentaine de Libériens dans la prison, que des jeunes hommes. Les soldats guinéens nous ont donné un peu à manger. Le lendemain, ils nous ont envoyé travailler dans les marais. Ca a continué jusqu'au 27 juin. Ils ne nous battaient pas mais nous faisaient travailler tous les jours dans les marais. Ils m'ont interrogé et m'ont demandé si j'étais un rebelle. J'ai dit non. Ils m'ont questionné pendant toute ma détention. Il y avait des asticots dans la prison. Tout le monde était détenu dans la même pièce. C'était très petit. Nous dormions sur le sol. Il fallait uriner là. Il n'y avait pas de toilette. Vous pouviez appeler pour demander à aller aux toilettes mais ils ne vous laissaient pas toujours y aller. Nous ne pouvions pas nous laver.

LES PROBLEMES DE PROTECTION DANS LE CAMP DE REFUGIES DE KOUANKAN

La présence fréquente de combattants du LURD et d'armes à l'intérieur du plus grand camp de réfugiés de Guinée, Kouankan, met sérieusement en péril la nature civile du camp, en violation des normes internationales et fait courir des risques aux dizaines de milliers de réfugiés qui y vivent. De nombreux résidents du camp et membres d'organisations humanitaires ont témoigné auprès de Human Rights Watch de la présence de combattants du LURD en armes dans le camp, estimant qu'ils venaient y rendre visite à des parents. Kouankan, situé à seulement 25 ou 28 km de la frontière, compte quelque 34.000 réfugiés, dont à peu près la moitié sont des ressortissants du Libéria installés en Guinée depuis environ 1990. La plupart d'entre eux appartiennent à l'ethnie Mandingue et nombreux sont ceux qui ont des parents appartenant au LURD et qui résident également dans le camp. De nombreux réfugiés ont assuré avoir vu des membres du LURD arpenter les rues du camp avec des grenades et des fusils d'assaut AK-47. Ils ont également été vus à bord de camions entrant et sortant du camp, parfois emplis d'hommes armés et de matériels.

D'autres sources indépendantes, citant des personnels humanitaires, ont assuré que les LURD avaient une présence bien établie dans le camp depuis plusieurs mois et que cet état de fait était connu de ceux vivant ou travaillant dans la zone. Ces personnels ont confirmé que des membres des LURD résident dans le camp parmi la population réfugiée et que jusqu'au moins octobre 2002, ils y maintenaient une forte présence, même s'ils ne faisaient pas un étalage aussi voyant de leurs armes qu'en juillet et août 2002.¹¹

Des réfugiés, en particulier ceux membres de l'ethnie Lorma qui étaient arrivés au cours des semaines précédentes, ont assuré avoir été effrayés et intimidés par la présence des combattants du LURD dans le camp, dont certains les ont directement menacés.

Une opération d'enregistrement par les Nations Unies prévue le 17 août 2002 a été reportée parce que le président du comité des réfugiés, qui passe pour être le porte-parole du LURD dans le camp, désirait un report le plus long possible afin de permettre à des gens dont il affirmait qu'ils n'étaient pas présents de revenir au camp pour s'y faire enregistrer. Plusieurs réfugiés ont assuré avoir reçu des

¹¹ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec des agences humanitaires travaillant en Guinée, octobre 2002.

menaces de mort pour les dissuader de participer à l'opération d'enregistrement, sans doute parce qu'un décompte précis aurait pu empêcher le LURD d'avoir accès à la nourriture et au ravitaillement du camp. Un fonctionnaire de 42 ans décrit l'insécurité qu'il a ressentie:

Ici à Kouankan, c'est calme. Les autorités nous traitent bien. Mais les rebelles viennent souvent. Nous les voyons dans le camp, mais nous ne savons pas s'ils y vivent. Parfois, ils circulent dans leurs véhicules, ils vont et viennent sans problèmes. Nous ne voulons rien avoir à faire avec eux. Hier, ils ont dit que s'ils voyaient quiconque avec un bracelet (d'identification de l'ONU) ils le tueraient. Un jour il y a environ deux semaines, je les ai vus, ils étaient dix à quinze, debout dans leur véhicule, en direction de l'école. Ils avaient des armes. Ils avaient les cheveux tressés. Ils ne portaient pas d'uniformes. Nous voulons être dans un endroit où l'on ne voit pas ces gens, qu'ils soient rebelles ou troupes du Gouvernement. Quand nous les voyons, notre esprit revient (au Libéria). Nous les fuyons, mais ils se rapprochent de nous sans cesse.

Un homme de 32 ans qui est arrivé en juin 2002 a réitéré les mêmes remarques :

Ici, nous vivons toujours dans la panique. Les gens que nous avons fuis sont toujours là, nous menacent. Tout peut arriver. Je les ai vus souvent. Ils ne portent pas leur armes ouvertement, seulement autour de la taille. Nous les voyons tout le temps depuis que nous sommes arrivés. Ils sont en contact étroit avec les autorités guinéennes dans le camp et sur la route. Ils jouissent de privilèges. Ils peuvent se déplacer à leur guise.

L'opération de vérification avait été annoncée la veille, par voie d'affiches. Les chefs de famille avaient été prévenus qu'ils devraient se tenir prêts. Les gens du LURD ont circulé dans les rues. Ils disaient: «Nous montrerons qui nous sommes à quiconque ira à la vérification. Nous ne permettrons pas à l'ONU de faire cela.» « Il n'y aura aucune vérification à Kouankan tant que nous y serons. » Ils revendent la nourriture. Ils veulent continuer d'en disposer car cela contribue à la guerre au Libéria. La nourriture que l'ONU apporte ici est utilisée pour alimenter la guerre au Libéria.

Des témoins ont assuré que le LURD continue de recruter des hommes et des garçons dans le camp. Ils ont également décrit comment des recrues qui avaient quitté les lignes de front au Libéria et avaient rejoint sans permission leurs familles dans le camp avaient parfois été rattrapées de force.

Un travailleur humanitaire a assuré que les enlèvements de jeunes filles par le LURD étaient fréquents et qu'elles étaient utilisées comme esclaves sexuelles. Il a décrit le cas de plusieurs jeunes filles de douze et treize ans enceintes à cause de cela.¹²

Le BNCR et le HCR ont pleinement conscience de l'existence de ces activités militaires dans le camp. Il n'y a qu'une seule entrée pour les véhicules dans Kouankan, qui est en permanence gardée par des militaires guinéens et le BNCR. Les membres du LURD pénétrant dans le camp doivent passer par cette entrée. Les autorités sont donc sans aucun doute informées de leur présence et de leurs mouvements. Un réfugié installé dans le camp depuis 2001 a témoigné:

Kouankan est une base pour les combattants dans laquelle ils recrutent. On voit souvent des militaires. Ces choses là arrivent depuis juillet 2001. C'est un secret de Polichinelle. Vous pouvez voir des combattants avec des armes et des grenades. Ils crient: « Nous sommes prêts au combat. » Ils recrutent chaque fois qu'il y a des attaques au Libéria afin de maintenir leurs positions. J'ai vu cela sept ou huit fois. Ils circulent dans un Toyota Landcruiser camouflé, équipé d'une mitrailleuse. J'ai vu ça

¹² Entretien téléphonique avec Human Rights Watch, 23 octobre 2002.

en plein jour. Je les ai vus s'emparer de gens. Je l'ai vu plus souvent cette année, spécialement au cours des dernières semaines. Ils enlèvent surtout des hommes et de jeunes garçons, entre quatorze et dix-huit ans et entre vingt et trente ans. Une fois, l'an dernier, j'ai tenté de m'interposer pour sauver un jeune garçon. J'ai été menacé et j'ai dû partir. Ils vous battent si vous tentez de résister. Un garçon saignait de la bouche et du nez. Sa mère pleurait. Il a été pris (c'était vers janvier ou février 2002). Ils les battaient, leur donnaient des coups et les frappaient avec leurs crosses. En juillet 2002 on m'a dit que certains étaient entrés dans le camp et prenaient la nourriture des réfugiés. Il y a eu des bagarres à propos de la nourriture. Un réfugié a été poignardé. Il y a beaucoup de fraude autour de la nourriture. Ils n'ont pas de tickets, mais ils se tiennent aux abords des lieux de distribution. Parfois ils éventrent les sacs avec leurs couteaux. Il y a des partisans du LURD dans le camp. Certaines personnes sont enregistrées avec de faux tickets. Ce sont les « noms fantômes », il y en a beaucoup. Ils sortent la nourriture du camp. Vous pouvez voir où ils la stockent, à l'intérieur du camp, à deux ou trois cents mètres du lieu de distribution. Ils la mettent dans des sacs dans leurs véhicules. Ils font tout cela sous les yeux du BNCR. Les soldats ont leurs bases à l'entrée du camp. Tout le monde peut voir. Quand ils s'emparent de gens, le BNCR est toujours là. Ils sont à toutes les entrées, ils se contentent de regarder.

Un travailleur humanitaire international ne doute pas que le HCR soit au courant des problèmes qui existent dans le camp de Kouankan : « Le HCR les voit. Personne ne les affronte. Ils ne sont pas nombreux mais ont beaucoup d'influence. Pour eux c'est une base. Parfois ils agissent avec la complicité de Guinéens. Le LURD vient dans le camp avec des camions (...) Ils vont et viennent à leur guise. On voit des camions pleins de marchandises quitter le camp. Les personnes chargées de la sécurité à l'entrée ne réagissent pas. »

LA REPONSE DES AUTORITES GUINEENNES.

Human Rights Watch a fait part de ses inquiétudes au président du BNCR, l'organe inter-ministériel chargé par le Gouvernement guinéen du dossier des réfugiés. Le président du BNCR semblait être tout à fait au courant de ces problèmes et des menaces pesant sur les réfugiés. Il a indiqué qu'il avait entendu dire que le LURD empêchait les réfugiés de traverser la frontière, mais assuré qu'il n'en avait pas pour l'instant la preuve. Toutefois, le HCR a indiqué à Human Rights Watch qu'en juillet dernier, trois semaines avant la mission de Human Rights Watch en Guinée, le HCR avait informé les autorités guinéennes de son inquiétude concernant des refoulements de population dans la région.¹³ Le président du BNCR a assuré qu'il allait envoyer une équipe, comprenant des policiers, à la frontière afin de vérifier s'il y avait des cas de refoulement ou d'autres abus.

Dans pratique, la capacité du BNCR à influencer le comportement des militaires guinéens est clairement limitée. Les actions du BNCR semblent dépendre largement des directives reçues de la part des autorités administratives régionales (telles que les préfets et les sous-préfets) qui, à leur tour, agissent en coordination avec les commandants militaires locaux. Il semble aussi y avoir des différences entre les politiques établies au niveau national et les actions mises en oeuvre au niveau local. Le BNCR assure avoir fait passer la consigne de garder la frontière ouverte aux réfugiés du Libéria, mais admet avoir peu de contrôle sur le comportement des militaires guinéens déployés aux frontières, qui déterminent effectivement quels réfugiés sont autorisés à entrer et lesquels sont renvoyés au Libéria. Le BNCR a également admis qu'il n'existait toujours pas de procédure permettant de faire la distinction entre combattants et réfugiés civils. La question des méthodes permettant d'effectuer cette distinction n'a pas encore été réglée, en dépit de discussions entamées à ce sujet il y a plus d'un an avec le HCR.

¹³ Lettre du Représentant du HCR en Guinée à Human Rights Watch, 25 octobre 2002.

LA REPONSE DU HCR

Human Rights Watch a rencontré des représentants du HCR à Conakry, dont le Représentant-adjoint et l'assistant chargé de la protection des réfugiés. Nous avons également rencontré des chefs et des membres des bureaux de Kissidougou et Nzerekore, de même que les membres d'organisations humanitaires internationales travaillant dans les camps de réfugiés. Etant donnée l'abondance des témoignages faisant état de menaces sur les réfugiés et la façon voyante avec laquelle les membres du LURD opèrent en Guinée, le HCR et les organisations humanitaires sur le terrain ne peuvent pas ne pas être au courant des problèmes. Les représentants du HCR à Conakry ont indiqué à Human Rights Watch qu'ils étaient informés de ces problèmes et qu'ils les avaient régulièrement abordés avec des représentants du BNCR et du Ministère de l'intérieur. Ils nous ont assurés qu'ils avaient écrit au Ministre de l'intérieur à la fin juillet 2002 à propos du tri et des refoulements à la frontière et qu'ils avaient demandé l'autorisation d'installer les réfugiés en dehors de la zone frontalière, mais qu'à la fin d'octobre 2002 ils n'avaient toujours pas reçu de réponse. Le HCR a ajouté qu'en dépit de cette absence de réponse formelle du Ministre, il avait pu avoir accès à Ouet-Kama et qu'il transportait régulièrement de réfugiés récemment arrivés de là dans les camps.¹⁴

Comme indiqué ci-dessus, si les politiques gouvernementales sont sans doute définies à Conakry, dans la pratique elles sont interprétées de façon individuelle et différente par ceux qui détiennent le pouvoir sur le terrain, en particulier les militaires guinéens et leurs collaborateurs du LURD. Cependant, le HCR est apparu surtout soucieux de ne pas détériorer davantage ses relations avec les autorités guinéennes. Fin octobre 2002, le HCR a indiqué qu'il partageait nombre des préoccupations de Human Rights Watch à propos du refoulement et de la militarisation du camp de Kouankan et qu'il avait évoqué ces préoccupations avec les autorités, au niveau national et local. Le Gouvernement guinéen n'avait cependant pas répondu positivement à ces questions.¹⁵ Le HCR a également indiqué à Human Rights Watch que les autorités guinéennes étaient en train d'accroître la puissance de leurs troupes et d'améliorer la formation de la « Brigade mixte », une force composée de policiers, de gendarmes et de militaires spécialement entraînés par le HCR pour assurer la sécurité du camp de réfugiés. Human Rights Watch estime que cet entraînement, s'il est effectué et tout en étant souhaitable, n'aura que peu d'impact sur la situation dans son ensemble en raison du rôle limité de la Brigade Mixte par rapport à l'ampleur du problème. Le renforcement de la Brigade Mixte semble apporter une piètre réponse à un problème persistant qui s'étend bien au-delà des limites du camp lui-même, compte tenu notamment des liens politiques étroits avec le LURD et de sa politique visant à faciliter la présence et les activités du LURD en Guinée.

Surtout, Human Rights Watch a eu la nette impression que le HCR renâclait à évoquer ouvertement la question du refoulement des réfugiés du Libéria et à accorder à cette question suffisamment d'importance, de même qu'à la collusion entre les militaires guinéens et le LURD et en particulier à la militarisation du camp de Kouankan. Il est légitime que le HCR tienne compte des impératifs de sécurité pour ses personnels travaillant dans la zone frontalière, mais les problèmes mis en lumière par Human Rights Watch dans ce rapport exigent que l'organisme des Nations Unies les aborde plus fermement ces questions avec les autorités guinéennes. Le HCR joue d'habitude un rôle d'intermédiaire entre les organisations humanitaires non-gouvernementales internationales et les autorités des pays accueillant les réfugiés, mais en Guinée le HCR semble réticent à le faire, ce qui crée un climat dans lequel les personnels humanitaires sont réticents ou incapables de s'exprimer ouvertement. La réticence du HCR à insister pour avoir accès à la région frontalière, en particulier, a constitué un obstacle important qui a entravé l'action des autres organisations.

Les ONG ont été en général moins réticentes à évoquer avec Human Rights Watch le problème, mais la plupart ne désiraient pas tenter de pallier la réticence du HCR à se confronter ouvertement avec le

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Ibid.

Gouvernement guinéen à ce sujet. Quelques représentants du HCR ont indiqué à Human Rights Watch que les problèmes qui avaient été soulevés, en particulier ceux de Kouankan, duraient depuis quelques temps, donnant l'impression qu'ils s'étaient, de même que d'autres organisations internationales, pratiquement résignés à accepter la présence des LURD dans les camps et avaient fini par ne plus y faire attention. Lorsque nous avons présenté les résultats de notre enquête aux représentants du HCR à Conakry, ils ont estimé que notre affirmation selon laquelle les LURD utilisaient le camp de Kouankan comme base arrière était peut-être exagérée.

Toutefois, le HCR a préparé un plan et espère obtenir les fonds nécessaires à l'établissement des réfugiés de Kouankan dans les camps de la région de Kissidougou et à la séparation des combattants des non-combattants. Le HCR a indiqué à Human Rights Watch que l'organisme défend ce plan auprès des plus hautes autorités guinéennes, même si cela présente quelques difficultés.¹⁶ Human Rights Watch salue les efforts accomplis par le HCR en faveur des opérations de filtrage et de ré-installation, mais demande instamment au HCR et au Gouvernement guinéen de prendre en compte la nécessité de filtrer la présence de militaires au sein des réfugiés, conformément aux enseignements tirés de ré-installation de réfugiés sierra-léonais en Guinée, au camp de Languette en 2001.¹⁷ Human Rights Watch est aussi très inquiet de l'impact qu'ont les intérêts des LURD sur l'inaction du Gouvernement guinéen sur ce point et demande au HCR de prendre en compte cet aspect de la question de façon ouverte.

Un petit nombre de membres du HCR et d'organisations humanitaires ont tenté de soulever certains de ces problèmes mais il leur a été dit par le BNCR, et à l'occasion par certains de leurs collègues, qu'ils ne devaient pas interférer avec des questions qui ne les regardaient pas. Effectivement, les autorités guinéennes semblent être parvenues à faire facilement taire toute critique ouverte. Bien que les réunions régulières inter-agences qui ont lieu à Kissidougou et Nzerekore pourraient être les occasions appropriées pour traiter de ces problèmes, les personnes concernées semblent s'auto-censurer, en grande partie à cause de la présence lors de ces réunions de représentants du BNCR et à cause de l'apparente réticence du HCR à contester les pratiques abusives du Gouvernement guinéen.

L'attitude à première vue passive du HCR est d'autant plus déconcertante que cette organisation dispose clairement de moyens d'action efficace : le HCR finance 100% des salaires et des activités du BNCR et est donc capable d'exiger que des initiatives soient prises concernant des problèmes mettant en cause les principes fondamentaux de la protection des réfugiés. Des expériences récentes ont également démontré dans des cas individuels que, quand des membres du HCR sont intervenus, par exemple pour empêcher des refoulements ou demander la libération de réfugiés abusivement détenus, leur action a porté ses fruits. Cela semble indiquer qu'une action plus énergique de la part du HCR pourrait être efficace, sans entraîner de conséquences contre-productives sur l'action du HCR dans le pays ni sur la sécurité ou la protection des réfugiés.

LES SANCTIONS DES NATIONS UNIES SUR LE LIBERIA

Le Conseil de sécurité de l'ONU a imposé des sanctions au Gouvernement du Libéria en mars 2001, après qu'il eût été établi que le soutien du Gouvernement libérien au Front révolutionnaire uni (Revolutionary United Front, RUF) en Sierra Leone constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales.¹⁸ Ceci a été déterminé sur la base du rapport d'une équipe d'experts de l'ONU en Sierra Leone, créé en 2000 afin d'observer les violations de l'embargo sur les armes à destination du RUF imposé en 1997 et les liens entre ces mouvements d'armes et les exportations de diamants de

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Voir le communiqué de presse de Human Rights Watch Press release, "Guinée: des réfugiés soumis à de sérieuses exactions, la ré-installation en dehors de la zone frontalière ne suffit pas" 5 juillet 2001; "Réfugiés en peril: la protection des réfugiés reste un problème inquiétant », rapport de *Human Rights Watch*, juillet 2001.

¹⁸ Résolution 1343 (2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Sierra Leone.¹⁹ Les sanctions comprenaient une interdiction des exportations de diamants en provenance du Libéria (dont on estime qu'ils proviennent en fait principalement de Sierra Leone) ; un embargo sur les armes à destination du Libéria ; et une interdiction de voyager à l'étranger pour le Président Taylor, les membres de son Gouvernement et leur famille proche. Le Conseil de sécurité a également exigé que « tous les Etats de la région interviennent pour empêcher des individus armés et des groupes d'utiliser leurs territoires dans le but de préparer ou de commettre des attaques contre des pays voisins et s'abstiennent de toutes actions futures qui pourraient contribuer à une déstabilisation supplémentaire de la situation aux frontières de la Guinée, du Libéria et du Sierra Leone. »²⁰

En mai 2002, le Conseil de sécurité a prolongé ces sanctions pour une période supplémentaire de douze mois, comme le recommandaient les experts, sur la base des conclusions de leurs travaux estimant qu'il y avait des "preuves sérieuses" de la présence d'éléments armés du RUF au Libéria et que le Gouvernement continuait de violer les embargos sur les armes et les diamants, ainsi que les interdictions de voyage.²¹ Le Gouvernement du Libéria a affirmé que les seuls fonds appartenant au RUF qu'il avait pu trouver au Libéria était un compte au nom du dirigeant du RUF, Foday Sankoh, contenant 500 dollars US, qui avait été gelé. Le Conseil a stipulé que les sanctions pourraient être levées immédiatement s'il était déterminé, sur la base d'informations provenant du Groupe d'experts, que le Gouvernement du Libéria se conformait aux demandes qui lui sont faites, notamment de mettre fin à son soutien aux groupes rebelles dans la région ainsi qu'aux importations de diamants de Sierra Leone. Les sanctions doivent être ré-examinées après six mois, en novembre 2002.

L'ASSISTANCE MILITAIRE AMERICAINE A LA GUINEE

Les Etats-Unis ont un rôle important à jouer dans la question du soutien apporté par la Guinée au LURD en raison d'un programme d'entraînement de l'armée guinéenne récemment achevé. Un bataillon de 800 hommes a été entraîné pendant six mois, à partir de mai 2002. Cet entraînement, représentant un budget de trois millions de dollars, prévoyait une possibilité de ré-examen à mi-parcours, mais rien n'a été prévu pour observer le comportement des troupes ou leur respect des droits humains après leur déploiement. Etonnamment, les troupes ne vont pas être déployées dans les zones frontalières, comme cela avait été initialement prévu, mais dans une région centrale de la Guinée.²²

La pression américaine sur le Gouvernement du Libéria pour qu'il traite de la question des droits humains a été forte. Les Etats-Unis ont également appelé « toutes les parties dans la région à cesser de soutenir tout groupe cherchant à provoquer des changements politiques par la violence et à respecter les frontières de leurs voisins. »²³ Mais bien que les Etats-Unis eurent exprimé leur inquiétude à propos de la situation des droits humains en Guinée et, à l'occasion, eurent en privé soulevé le problème de la protection des réfugiés avec le Gouvernement guinéen, Human Rights Watch n'a eu connaissance d'aucune déclaration publique à propos du soutien apporté par la Guinée au LURD ou de son rôle dans des abus commis à l'encontre de réfugiés du Libéria.

¹⁹ La résolution 1132 (1997) du Conseil de sécurité interdisait les ventes d'armes à la Sierra Leone; la résolution 1171 (1998) reconduisait cet embargo en stipulant qu'il ne s'appliquait plus qu'aux forces non-étatiques présentes en Sierra Leone.

²⁰ Résolution 1343 (2002) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette résolution a remplacé la résolution 788 (1992) du Conseil de sécurité imposant un embargo sur les armes, durant la guerre civile, à tous les groupes rebelles. L'embargo sur les armes et l'interdiction de toute assistance technique et de formation qui seraient liées sont entrées immédiatement en vigueur pour une période de quatorze mois. L'embargo sur les diamants et l'interdiction de voyager est entrée en vigueur deux mois plus tard, le 7 mai 2001, pour une période de douze mois.

²¹ Résolution 1408 (2002) du Conseil de sécurité.

²² Entretien de Human Rights Watch à l'Ambassade des Etats-Unis à Conakry, 19 août 2002.

²³ Bureau des affaires publiques de l'Ambassade des Etats-Unis, "Statement Regarding Renewed Fighting in Liberia made by U.S. Ambassador Bismarck Myrick at the American Embassy," (Déclaration de l'ambassadeur américain Bismarck Myrick sur la reprise des combats au Libéria à l'Ambassade des Etats-Unis), 1er mars 2002.

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été rédigé par Corinne Dufka, chercheuse de la Division Afrique de Human Rights Watch, sur la base d'une enquête conduite en Guinée en août 2002 par Corinne Dufka et Carina Tertsakian, chercheuse. Il a été édité par Bronwen Manby, directeur-adjoint de la division Afrique et Ian Gorvin, consultant du Bureau des programmes. Il a également été revu par James Ross, conseiller juridique et Alison Parker, directrice du Programme Réfugiés.

Human Rights Watch voudrait remercier tous ceux qui ont bien voulu lui parler de la situation en Guinée, en particulier les réfugiés libériens victimes d'abus. Nous voulons également remercier pour leur soutien financier à notre travail en Afrique de l'Ouest la Fondation Stichting Doen.